2000

REPORT OF THE WORKING GROUP ON ACCESSIBILITY TO POST-SECONDARY EDUCATION IN NEW BRUNSWICK

Hon. Elvy Robichaud
Minister of Education
Province of New Brunswick

Dear Minister:

On behalf of the Working Group on Accessibility to Post-Secondary Education in New Brunswick, I am pleased to submit our final report. The Working Group has provided a range of recommendations, some of which can be considered for immediate implementation and others which require further consultation with provincial departments, industry, students, and post-secondary institutions.

The issue of accessibility encompasses many factors. The Working Group has noted that other initiatives on accessibility are already underway, including a major study by the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) which considers financial and non-financial barriers to accessibility. Student financial aid is undergoing a review at a national level. The Working Group has allowed for New Brunswick's position to be clarified to make more effective input to the discussions of accessibility at a national level.

The Report represents a major commitment of time and effort by the members of the Working Group. I wish to convey my appreciation for their work and the quality of their input, as well as the advice and input of other groups such as the Premier's Council on the Status of Disabled Persons and the New Brunswick Association for Community Living. I also wish to acknowledge the work of the staff of the Department of Education who provided important support over and above their normal assignments.

Thank you, and best wishes.

Sincerely,

Trevor Holder, Chair

cc: Bernard Lord, Premier

TABLE OF CONTENTS

MEMBERS OF THE WORKING GROUP i

EXECUTIVE SUMMARY ii

1. INTRODUCTION: THE WORKING GROUP 1

Background
Mandate
Principles

2. POST-SECONDARY EDUCATION IN NEW BRUNSWICK 4

3. STUDENT FINANCIAL ASSISTANCE 5

4. POST-SECONDARY TRENDS 8

Widening Gap between Rich and Poor
Increased Personal Financial Burden
Low Participation Rate for Students with Disabilities
Projected Shortage of Graduates
Increased Need for Advanced Study

5. RECOMMENDATIONS 13

Promoting Value
Promoting Planning
Limiting Barriers and Burdens
Aiding Transitions
Encouraging Graduates to Stay

6. SUMMARY OF RECOMMENDATIONS 22

MEMBERS OF THE WORKING GROUP

Trevor Holder (MLA – Saint John Portland), Chair

Annette Albert, Department of Training and Employment Development

Brian Baxter, private sector trainer

Carmelita Boivin-Cole, Maritime Provinces Higher Education Commission

Christine Bourgoin, university student

Katherine Breen, university student

Armand Caron, university administrator

Greg Carrière, university student

Thomas Condon, former university administrator

James Cromwell, Department of Education

Huguette Frenette, guidance counsellor

Lynn Murray, high school principal

James O'Sullivan, former university administrator

EXECUTIVE SUMMARY

Access to learning opportunities is not a luxury. It is a necessity. In today's knowledge-based society it means everything – economic growth, vibrant communities, quality of life.

The Premier of New Brunswick recognized this as a priority when he set up the Working Group on Accessibility to Post-Secondary Education, announced on June 8, 2000. This Working Group brought together individuals from a broad cross-section of post-secondary perspectives: student groups, high schools, universities, community colleges, private sector trainers, government and community. The group also benefited from presentations from the Premier's Council on the Status of Disabled Persons and from the New Brunswick Association for Community Living. The Working Group's task was to make recommendations that would: improve current financial assistance programs; ease transitions from secondary school to the post-secondary level and into the workforce; promote awareness of the value of post-secondary education and encourage graduates to stay in New Brunswick.

The Group focussed primarily on New Brunswick youth, though it also considered ways to improve access to learning opportunities for those already in the workforce. The Group did not undertake any new studies. It reviewed existing information. This information reveals a growing problem with access particularly for single parents, aboriginal students, the disabled, and students from poorer backgrounds. The Group also noted a lower participation rate in postsecondary studies among the province's francophone population.

The Working Group concludes that there is an increasingly serious problem of accessibility that needs to be addressed on the short- as well as the long-term. In particular the task force notes the following:

- *Needs assessments that are too low relative to real costs:* Current loan limits are too low and do not reflect the full cost of post-secondary education, including books, living expenses, extra fees, computer requirements and so on. This creates an unrealistic "ceiling" for aid.

- *The widening "access gap" between rich and poor:* According to a 1995 national survey, 70% of high school graduates with university-educated parents went on to university as compared with 30% of those whose parents had a high school diploma or less. Other influences such peer perceptions, parental expectations, and the attractiveness of "making money now" add to financial disincentives.

- *Increased levels of student indebtedness:* Responsibility for funding has shifted increasingly from the taxpayer to the student through tuition increases and increased reliance on loans rather than bursaries. At the present time, 95% of student assistance

comes in the form of loans. In 1999-2000, the average level of debt for those New Brunswick post-secondary graduates with loans was $16,091, with the average for university graduates being $25,000. The number of Maritime post-secondary graduates whose debt exceeds $30,000 increased from 8 in 1993-94 to 994 in 1996-97, a jump of 12,325% suggesting an increased personal financial burden.

- *Increased need for study beyond the first degree or diploma and the increased debt load:* Preliminary data from the Maritime Provinces Higher Education Commission's 2000 Graduate Follow-up of 1996 graduates reveals that half of them have returned to school to get another credential with an inevitable impact on total indebtedness.

- *Persistent barriers to access for students with disabilities:* The emphasis on "inclusion" in the public system has yet to be translated into increased access to post-secondary opportunities.

- *Need to strengthen labour force transitions and qualifications:* As a percentage of the total 1998 population of 25 to 54 year olds, New Brunswick ranked ninth among the provinces (and 26 % below the Canadian average) for the number of university degrees and eighth (about 3 % below the Canadian average) for the number of college and trade graduates.

Significant provincial reinvestment is needed to help close the access gap for New Brunswick students. This is particularly true of "high risk" groups – those from lower socioeconomic backgrounds, those who come from communities where there is little exposure to post-secondary institutions, those with personal educational challenges (for example, learning, emotional or physical disabilities), or those, like single parents, who have family responsibilities. This reinvestment should be large enough to make a difference. It should be based on needs assessments that are much more realistic in terms of true costs than those currently in use and should focus primarily on assistance targeted to New Brunswick students most in need. A viable package of assistance could also include loan remission programs or other initiatives discussed in this report, as well as incentives to help retain our graduates in the province. Programs for graduate students should also be considered.

This provincial reinvestment will need to be leveraged and enhanced if it is to be truly effective. The Working Group suggests that government explore endowment funds or other mechanisms to aid external fund raising or "matching." In addition, the Group feels the province should make strong representations for enhanced assistance from the federal government, particularly since previous cutbacks in federal transfer payments have had as negative an impact on education as they have on healthcare. Finally, it is important that government continue to provide realistic increases in operational and capital assistance to post-secondary institutions to allow them to maintain competitive, quality programs.

Money alone is not enough however. There is a definite need, according to the Working Group's findings, for "outreach" promotional campaigns that are targeted towards parents and students least likely to think of post-secondary education as a viable option. This

includes information on the life-long benefits of further education, direct exposure to the post-secondary education environment, assistance with financial planning, and links to special programs for students with disabilities. Attention should also be paid to the transition from secondary through the first year of post-secondary to minimize unnecessary dropouts or costly "false starts." The latter will require much greater information-sharing (particularly among administrators and counsellors) between the post-secondary and public school systems.

In fact, the Working Group feels quite strongly that better mechanisms need to be put in place to share information and coordinate programs across the entire K-12 to workforce transition. It recommends the creation of periodic roundtables to bring together practitioners from the public school system, various types of post-secondary institutions, employers, government, and community associations to review current developments and work out ways to address them collaboratively. The Group also feels more serious efforts need to be made to look at post-secondary education as an investment by all sectors of government and not just an education department cost. Data and indicators need to be improved to allow governments and stakeholders to assess trends and impacts of current strategies as the basis for developing further changes and new initiatives as needed in the future.

The Working Group further recommends that government review the effectiveness of job opportunity information and assistance available to graduating students, as well as at ways of increasing work-related experience during the post-secondary years. As for continuing education, the government could consider incentives for employers as has been done in other jurisdictions to encourage employers to support learning in the work environment.

A detailed report is attached that reflects the Working Group deliberations. It includes 18 recommendations as well as the rationale for these recommendations.

1. INTRODUCTION: THE WORKING GROUP

- ***Background***
- ***Mandate***
- ***Principles***

Background

On June 8, 2000 Premier Bernard Lord announced the creation of a Working Group on Accessibility to Post-secondary Education. The Working Group members come from a broad cross-section of post-secondary perspectives: student groups, high schools, universities, community colleges, private sector trainers, government and community. Our task has been to make recommendations to improve accessibility to post-secondary education in New Brunswick, while taking into account the province's fiscal realities.

Post-secondary accessibility is a highly complex issue, one that stimulates a great deal of research at both the national and regional levels. The Working Group's job did not include duplicating, or filling existing gaps, in this work. Instead, we reviewed the available research through the prism of our own experience and understanding of New Brunswick's situation and requirements.

After an initial group session to set out the parameters, we divided into four sub-committees, each responsible for examining a different aspect of post-secondary accessibility. Each sub-committee reviewed relevant work undertaken by such agencies as the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) and the Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC). We also benefited from presentations from the Premier's Council on the Status of Disabled Persons and from the New Brunswick Association for Community Living. We held two further group sessions to assess each sub-committee's preliminary findings and to work them into a cohesive set of recommendations.

The 18 recommendations in this report fall into two broad categories: immediate actions to improve specific situations and longer range undertakings designed to promote an environment of opportunity. Our vision in making these recommendations is of a New Brunswick where student progress is not limited by social, financial and environmental barriers to post-secondary education, and where graduates of our post-secondary institutions can employ their education and training and contribute to the province's wellbeing. We view this report as the first in a series of steps to achieving that aim.

Mandate

The mandate of the Working Group was to:

- Present options for improving the current financial assistance program in order to address the issue of accessibility to post-secondary education more effectively and to reduce the impact of indebtedness on students who remain in New Brunswick after completing their education;

- Identify strategies that will make it easier for students in New Brunswick to make the transition from high school to post secondary education, between the different post-secondary institutions, and from educational institutions to the labour market and vice versa;

- Identify strategies to promote awareness of the value of post-secondary education; and

- Identify strategies that will encourage students to remain in New Brunswick after completing their education.

Principles

The Working Group believes that accessibility is not just about "getting in;" it is also about quality, relevance, accountability, affordability (student and taxpayer). It is about creating the best possible environment for students to make individually appropriate learning choices. In undertaking our task, we subscribed to the general principles relating to post-secondary education articulated by the CMEC and the MPHEC:

- Quality – continuous improvement in the quality of programs, institutional practices and teaching

- Accessibility – program delivery, and support services that optimize post-secondary education availability

- Relevance – effective and responsive interaction among learners, the work force and the community

- Accountability – evidence of value, sustainability, and cost-effectiveness of public and learner investment

- Scholarship and Research – commitment to the pursuit of knowledge.

More specifically, we saw our objectives on accessibility to be:

- Making post-secondary education accessible to all qualified students;
- Improving the access to post-secondary education of students from disadvantaged backgrounds;
- Promoting measures to increase the affordability of post-secondary education for both individuals and taxpayers; and
- Reversing the trend that has seen students become increasingly reliant on loans.

In the following pages, the Working Group gives a picture of post-secondary education in New Brunswick and the current student aid system, presents a survey of trends affecting post-secondary accessibility in the province, assesses key issues and makes recommendations to improve accessibility.

2. POST-SECONDARY EDUCATION IN NEW BRUNSWICK

Traditionally post-secondary education in New Brunswick meant university or community college, with most courses given in a classroom setting. Today the scene is much more varied. There are scores of private trainers whose offerings run the gamut from long-distance trucking to advanced computer technology.

New Brunswick's four public universities, 11 New Brunswick Community College campuses (including the New Brunswick College of Craft and Design) and the private training sector have adopted distance learning technologies to aid students' accessibility. Teaching takes place in traditional settings, through self-directed computer-based training packages, over the Internet, or in hybrid combinations. Indeed, with public entities like TeleEducation NB and major private courseware developers like SmartForce and LearnStream among others, the province has developed a strong international reputation and role in online learning.

The growing popularity of private training programs can be seen in statistics on students receiving financial assistance in the province. In 1993-94, 72.5% of assistance went to university students, 17.1% to community college students, and 6.7% to students taking private training (with an additional 3.7% going to students in other types of study). By 1999-2000, those percentages had changed significantly: assistance to university students had dropped to 53.2%; the figure for community college students moved up 8.5% to 25.6%, while the percentage for students at private sector institutions jumped 13.5% up to 20.2% (with an additional 1% in the "other" category).

Distribution of Student Financial Assistance

Institution	1993-1994	1999-2000
University	72.5%	53.2%
Community College	17.1%	25.6%
Private Training	6.7%	20.2%
Other	3.7%	4.7%

3. STUDENT FINANCIAL ASSISTANCE

The student financial assistance picture is a complicated one, with a variety of grants, loans and debt assistance measures. There are both federal and provincial components to student assistance, where both governments work together to simplify and streamline this process for students. In later sections of this paper, we address specific elements of student assistance, including assessing need and estimating the real costs of post-secondary education. To put these in context, in this section we present a brief overview of the current system.

The current mandate of the provincial government's Student Financial Assistance Program is:

> *... to provide New Brunswickers with financial need, access to post-secondary education, and to encourage them to complete their studies in a timely and successful manner. Financial assistance is determined based on financial need and is intended to supplement, but not replace, the applicant's own resources and the resources of the applicant's immediate family. Student financial assistance is a last resort program when a student's own resources cannot cover all the basic costs of attending post-secondary studies. Not all costs will be covered because there are maximum amounts available under each program.*[1]

In 1999-2000, Student Financial Assistance awarded over $130 million in student aid to New Brunswick students. Applications in New Brunswick are assessed according to a formula and criteria established by the federal government and delivered by the provincial governments. The formula deducts resources already available to the student from allowable costs to come up with the assessed need. Resources include those of the parents of dependent students and of the spouses of students who are married or are living common law.

[1] *New Brunswick Student Financial Assistance Program Information Guide for 2000-2001*, (Fredericton, NB: Government of New Brunswick, 2000), p. 3

The following chart shows available programs:

Program	Dollar Figure	Comments
Canada Students Loans (CSL)	Allocated at 60% of assessed need to a maximum of $165 per week of study	Federally-sponsored, provincially administered for full-time students. Interest-free for students while studying (Federal Government pays the interest). Repayment with interest on the outstanding amount beginning the first day of the seventh month after leaving studies
New Brunswick Student Loans (PSL)	Allocated at 40% of assessed need up to a maximum of $110 per week of study	Provincially-sponsored and administered for full-time students. Interest-free for students while studying. Repayment with interest on the outstanding amount begins on the first day of the seventh month after leaving studies
New Brunswick Bursaries	Maximum of $50 per week of study for students with no dependents, $40 per week of study for married or single parents with dependents, who also receive a federal supplement	Non-repayable provincially financed grants. Demonstrated need must be greater than maximum student loans available
Canada Student Loans	Maximum of $4,000 at any one time	Federally-sponsored, provincially-administered for part-time students. Interest payments begin one month following negotiation of loan. Principal and interest repayment begins six months after end of studies
Canada Study Grants:		
Students with Dependants	Maximum of $40 per week of study for students with one or two dependents, $60 per week of study for students with three or more dependents, maximum of $3, 120 per year	Non-repayable, federally sponsored
Student with Disabilities	Maximum of $5,000 per year	Non-repayable, federally-sponsored
High-need Part-time Students	Maximum of $1, 200 per year	Non-repayable, federally-sponsored
Women in Doctoral Studies	$3,000 per year maximum for up to three years	Non-repayable, federally-sponsored. Need established by full-time CSL application, for study in an eligible field

Debt Assistance Measures:		
Canada Millennium Bursaries	Average award is $3,000 to a maximum of $15,000 over four years	For current full-time students, with one year post-secondary completed, demonstrating high financial need and merit. Financed by the federal government, the program was initiated in 1999-2000. Bursary is sent directly to the institution
Interest Relief		Federally sponsored for CSL, provincially-sponsored for PSL. Interest is paid to keep loans in good standing. Applicants must have a total family income below a level determined by family size and the size of their monthly loan payment, along with other criteria
Debt Reduction in Repayment	Up to 50% of CSL principal or a maximum of $10,000, and up to 50% of PSL principal or a maximum of $4,000	Federally-sponsored for CSL, provincially-sponsored for PSL. Five years must have passed since borrower left post-secondary studies. Available only to those who have exhausted all interest relief options
Tax Credits		Income tax credits are now available for interest paid on outstanding student loans

Disbursements are made to qualifying student applicants in the following order:

1. Canada Student Loan
2. New Brunswick Student Loan
3. Canada Study Grant for students with dependants
4. New Brunswick Bursary

4. POST-SECONDARY TRENDS

- ***Widening Gap between Rich and Poor***
- ***Increased Personal Financial Burden***
- ***Low Participation Rate for Students with Disabilities***
- ***Projected Shortage of Graduates***
- ***Increased Need for Advanced Study***

The benefits of post-secondary education have been addressed in many studies. For individuals, they range from increased life expectancy to greater income security to higher lifetime earnings. People with university degrees, for example, have an unemployment rate less than half that of the average worker, while their annual earnings are 56% more than the average.[2] Furthermore, Government of Canada projections indicate that a great majority, perhaps 70%, of future job opportunities will go to those with university, college or other forms of post-secondary education. For communities, especially as our economy becomes increasingly knowledge-based, the value of an educated population is also clear. In a recent discussion paper, the MPHEC summed up the benefits:

> *The role of the post-secondary sector in a knowledge society is increasingly being emphasized. In its last university poll, Maclean's magazine noted that "for the first time in years, there is strong consensus that universities are critical – perhaps pivotal – to the country's future success" (p.51). Benefits of universities to a region include: providing an educated and skilled work force, attracting industry and investment, creating new opportunities to expand beyond our traditional economic base through knowledge transfer, providing expertise in all areas of social and economic policy, and contributing to the cultural and social fabric of the community.*[3]

Regardless of these clear individual and community benefits, a significant number of New Brunswick high school students do not go on to post-secondary study, despite the province's high percentage of high school graduates.

In 1997 New Brunswick was second only to Québec among the 10 provinces in the ratio of secondary school graduates to the total population aged 18, and at 85% was 10 percentage points higher than the Canadian average. However, our overall labour force lags behind national education levels. As a percentage of the total 1998 population of 25 to 54 year-olds, New Brunswick ranked ninth among the provinces (and 26% below the Canadian average) for the number of university degrees and eighth (about 3% below the national average) for the number of college and trade graduates. Among non-aboriginal

---

[2] Colette, Médard and Maurice Beaudin, *Multi-year Funding Plan for New Brunswick Universities*, (Fredericton, NB: Government of New Brunswick, August 1999), p. i.

[3] MPHEC, *Securing Our Future – A Renewal Strategy for Post-secondary Research in Atlantic Canada* (Fredericton, NB: MPHEC, August 2000), p. 1

25 to 29 year-olds, New Brunswick ranked eighth for university graduates and sixth for college and trade graduates. For the aboriginal population, New Brunswick stood second among the provinces for university graduates and third for college and trade graduates.

In 1998 (the most recent year for which such data are available), the university participation rate was nearly 25% in New Brunswick.[4] After several years of rapid annual growth, the university participation rate increased from 24.1% in 1993 to 24.7% in 1998. The community college participation rate, while much lower than the university participation rate, increased from 4% in 1993 to 6.8% in 1997. Paradoxically, the 18-to-24 age group as a whole has seen its size decrease over the same time period, from 80,308 in 1993 to 74,147 in 1998.

The overall participation rate for all forms of post-secondary education (university, community college and private training) is more difficult to assess with certainty due to gaps and discrepancies in data collection. While above 30%, it is difficult at this time to assess it more precisely.[5] The Working Group does recommend that the collection and analysis of more meaningful data on accessibility receive a high priority.

New Brunswickers express a great deal of interest in pursuing their education. In 1997, the MPHEC conducted a survey with Grade 12 students in the Maritimes as part of its study on accessibility. Fully three quarters of that group expressed an interest in furthering their education beyond the secondary level. Unfortunately, there was no follow-up survey done with that group of students; it is therefore difficult to assess how many did go on the following year. However, a study conducted by the PEI government reveals that a vast majority of those who expressed a desire to pursue their education and qualified for their desired program did indeed enroll in some form of post-secondary education. It is also important in this context to take into account other findings of the MPHEC'S study on accessibility:

> *...student decisions to pursue or not to pursue post-secondary studies are multidimensional. At work is a complex maze of motivations and barriers dealing with a range of issues from personality traits to socioeconomic background to the cost of post-secondary education, and debt loads. There are varying inter-*

[4] University participation rate is the university enrolments expressed as a percentage of 18-24 year-old population in the province.

[5] In any case, the way the traditional participation rate is calculated – total enrolment as a percentage of the total population aged 18-24 – is more measure of current teaching loads than a good indicator of student access. A simplified example will clarify the difference. Assume that the total 18-24 population is 70,000, with 10,000 at each of the seven age levels (18, 19, 20, 21, 22, 23 and 24), and that each year 4,000 students start a four-year university program and another 4,000 begin a one-year community college or similar program total annual university and community college enrolments could therefore reach 20,000, to produce a traditional participation rate of 28.6 per cent (comprised of 22.9 per cent for the university sector and 5.7 per cent for the college sector). But the **annual access rate** – new students (8,000) as a percentage of the population aged 18 (10,000) – would actually be 80 per cent. In addition, the proportion of people who enter the labour force with post-secondary education and training will be much higher than indicated by the traditional participation rate.

relationships and compounding effects between these issues any one of which can surface at any time as a major factor in student decision making. To simplify the decisions students make about post-secondary education down to a single issue, such as the more utilitarian "dollars and cents" concerns, academic performance, or the more nebulous attitudinal and motivational drivers, all to the exclusion of other issues, is to miss the point entirely. In actual fact, it is understanding how all of these issues interact with each other which is of paramount importance.[6]

It is in this context, we present the following post-secondary trends:

Widening Gap between Rich and Poor

The socioeconomic status of a student's family is still a critical indicator of post-secondary participation. High school students with university-educated parents are more likely to attend university. According to a 1995 national survey, 70% of high school graduates with university-educated parents went on to university. Only 30% of high school graduates whose parents had a high school diploma or less went on. Analysis of current trends further reveals a widening gap in university participation by family socioeconomic status. According to the 1986 and 1994 national surveys, the gap in participation rates between young people from high socioeconomic status families and those from the middle or low groupings is increasing.

Increased Personal Financial Burden

"Between 1994-95 and 1999-2000, tuition fees at New Brunswick's four universities increased 41%."

Responsibility for funding post-secondary studies over the past few years has shifted increasingly from the taxpayer to the individual student, through tuition increases and changes in student aid structure. Though government grants remain a primary source of university revenue, tuition fees account for an increasing percentage of operating funds – up to 30.8% in 1997-98, from 21% in the early 1990s.[7] Between 1994-95 and 1999-2000, tuition fees at New Brunswick's four universities increased 41%.[8] For comparison, the inflation rate over the same period was 9.1%.[9] At the same time, financial aid has moved more towards loans and away from bursaries. In 1992-93, of total assistance of close to $62.2 million through the New Brunswick Student Aid Program, $17.5 million was in bursaries and grants compared to $44.6 million (or 72% of the total) in loans. By 1998-99, with a total of $129.6 million in assistance, $7.83 million was in bursaries and grants compared to $122.9 million in loans.[10] In percentages, that means that 94% of student assistance now comes in the form of loans. In 1999-2000, the

[6] MPHEC, *Accessibility to Post-secondary Education in the Maritimes* (Fredericton NB: October 1997), p. 39.
[7] Collette and Beaudin, p. 35.
[8] Sources: MPHEC and *Ibid.*, p. 35.
[9] Statistics Canada
[10] Source: NB Department of Education, Student Financial Services Branch

average level of debt for those New Brunswick post-secondary graduates who needed to borrow was $16,091; for university graduates it was over $25,000.[11] Even more alarming is the number of Maritime university students graduating with a debt load of more than $30,000, which jumped an astounding 12,325% between 1993-94 and 1996-97 (from 8 to 994).[12]

Number of Maritime University Graduates with $30,000+ Indebtedness

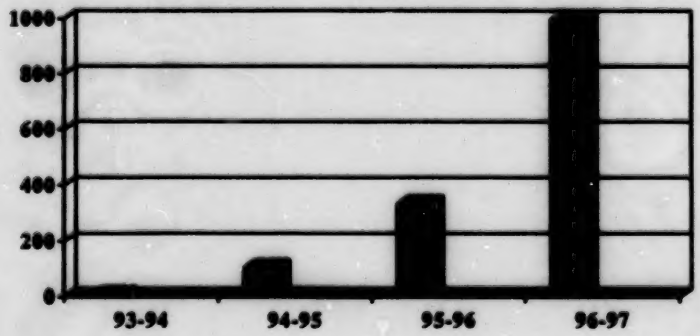

Source:MPHEC

Low Participation Rate for Students with Disabilities

Despite increasing public emphasis on inclusion, the numbers of students with disabilities in the K-12 public school system are not reflected in the post-secondary setting. Universities, community colleges and other training facilities are still not fully barrier-free in terms of physical access. Students with disabilities face a range of other barriers, too, including: lack of awareness, limited information about sources of financial support and delays in funding, lack of adequate encouragement, guidance and mentoring, insufficient transition support and so on.

Projected Shortage of Graduates

Low birth rates and net migration patterns have caused, the actual number of young people graduating from New Brunswick high schools to fall by 4 per cent between 1988 and 1999. Current enrolment numbers indicate that the number of high school graduates will fall even more sharply over the next decade. New Brunswick faces a growing shortage of candidates for post-secondary education and as a consequence there could be substantially fewer university, college and other post-secondary graduates to enter the work force in the years ahead. In this environment, a failure by the province to ensure that the largest possible number of qualified high school graduates proceed to post-secondary education will have a double impact. It will mean lost opportunities for the

[11] Source: *Ibid.*
[12] Source:MPHEC

individuals involved; and a reduced competitiveness for those industries and occupations which depend on a labour force with a high level of education and skill to succeed in today's global economy.

Increased Need for Advanced Study

Post-secondary graduates increasingly feel a need for further study beyond a first degree. The most recent MPHEC Graduate Follow-up Survey of the Class of 1996 in 2000 (preliminary data only) reveals that half of them have returned to school to obtain another credential. This trend is even more pronounced if one looks only at the individuals who graduated with an undergraduate degree in 1996; 55% of these graduates have enrolled in another formal post-secondary program. Graduates also enroll in less formal types of programs and courses (for example, business-related, computer-related, or self-improvement courses).

While the analysis pertaining to the level of debt taken on by graduates pursuing another degree is not complete, it suggests that an important proportion of graduates returning to school already had debt upon completing the degree they obtained in 1996 and are borrowing even more to further their education.

It is thus clear that while there is a need for post-secondary education that goes beyond a first degree, based on preliminary data, this need appears to translate into increased indebtedness for too many graduates. It is too early to tell what impact this increased level of debt will have on accessibility. However, based on the MPHEC 1997 study on the issue, it is clear that the greater the debt load, the more likely students from lower socioeconomic segments of the province will think twice about furthering their education.

5. RECOMMENDATIONS

- ***Promoting Value***
- ***Promoting Planning***
- ***Limiting Barriers and Burdens***
- ***Aiding Transitions***
- ***Encouraging Graduates to Stay***

Promoting Value

Decisions about post-secondary education can begin very early in a student's public school career. Parents with post-secondary education tend to encourage their children to carry on with their studies, but not all primary and secondary students live in environments that value further study. Their relatives, peers and community may not see the point of going on. Their families may have little information on the benefits of post-secondary education and the different options.

The Working Group strongly believes in promoting the value and benefits of post-secondary education. We also believe careful thought has to be given to the design of such promotion so that it doesn't simply "preach to the converted." Thus, we recommend that both general promotion and specific programs to reach "high risk" students be undertaken. These efforts could include such traditional promotional efforts as workshops at parent-teacher meetings, for example, and hand-out materials, as well as a range of outreach programs. Examples of outreach programs are matching "high risk" students with post-secondary mentors (ideally from their own schools or regions) and involving the students in trips to post-secondary institutions and special events. Such programs can involve a variety of partners, including educational institutions, community groups and the private sector.

To promote the value of post-secondary education, the Working Group recommends that:

1. **Government take the initiative to work with institutions to develop strategies to:**

   - **Publicize the lifelong advantages that post-secondary education brings in terms of career options, income, health and personal satisfaction;**

   - **Publicize the importance of post-secondary education to New Brunswick's socioeconomic wellbeing;**

- **Inform middle school and high school students about the value of and variety of post-secondary education options and the importance of the choices they make.**

2. **Government continue to work with partners to design and implement outreach programs specifically targeted to "high risk" K-12 students.**

Promoting Planning

The Working Group saw a great deal of evidence to indicate that parents and students are often inadequately informed about the total costs of post-secondary education. Tuition costs are only one among many. Living expenses are a major financial issue for many students. Many institutions across Canada are adding course fees, materials fees and other surcharges that are essentially tuition under another name. In addition, a computer is now essential for much post-secondary study. Parents and students often do not know about the range of financial assistance options. Being inadequately informed about the costs and financial options can have two negative effects: some students may wrongly assume there is no way they can afford to continue their studies; others may grossly underestimate the amount of money they need.

Parents and students also need assistance in planning how to manage the costs, and budget their resources accordingly. The earlier the planning begins, the better prepared they will be. That is why we believe that parents should be informed about Registered Education Savings Plans (RESPs)[13] as a mechanism to begin saving for post-secondary education right from the start of their children's schooling, if not sooner.

To promote financial awareness and planning, the Working Group recommends that:

3. **Government and appropriate partners develop and implement communications campaigns to provide parents and students in K-12 information on:**

   - **Post-secondary education costs;**

   - **Financial options;**

[13] An RESP (Registered Education Savings Plan) provides a way to accumulate savings of up to $4,000 per year (and $42,000 over the life of the plan) for the purpose of meeting future post-secondary education costs. Amounts invested in an RESP earn income, tax free, until required for educational purposes. In addition, the federal government provides a Canada Education Savings Grant equal to 20 per cent of amounts contributed, to a maximum grant of $400 per year with a maximum total grant of $7,200 over the life of the plan. The earlier contributions are made, the greater the total amount which will be available to cover educational costs."

- **RESPs;**
- **Financial planning, and**
- **Money management.**

Limiting Barriers and Burdens

As we noted in *Section 4: Post-secondary Trends*, the Working Group is very aware of the increasing debt borne by many post-secondary students. In this context, it is important to note that compared to other provinces, New Brunswick spends one of the highest percentages of its Gross Domestic Product (GDP) on post-secondary education.[14] Furthermore, the Government of New Brunswick has announced increased financing to universities at a rate of 2% a year for the three year period from 2000-01 to 2002-03. However, institutional operational and infrastructure costs keep rising, while previous cutbacks in federal transfer payments have had as negative an impact on education as they have on healthcare. The result is that government investment is being increasingly replaced by individual investment, in the form of increased tuition fees. Without realistic increases in operational and capital assistance to post-secondary institutions, this situation will get worse. Student access will be further limited by increased costs, while educational quality may decline as institutions are forced to cut corners. To reverse this trend, the Working Group believes the province needs both to significantly boost its own investment in post-secondary education and to make strong representations for enhanced assistance from the federal government.

Significant provincial reinvestment in student assistance is necessary if we are to help close the access gap for New Brunswick students. This student assistance should be based on needs assessments that are much more realistic in terms of the true costs of post-secondary education than those currently in use and it should focus primarily on bursaries targeted to New Brunswick students most in need.

At the same time, to make this provincial reinvestment truly effective, it must be leveraged and enhanced. In addition to making strong representations to the federal government, the Working Group suggests government explore endowment funds or other mechanisms to aid external fund raising or "matching."

The Working Group also believes that New Brunswick would benefit from making timely interventions during the development of new federal and private sector funding programs. For example, the federal government's Millennium Fund distributes scholarship funds to provinces in proportion to their percentage of Canada's population rather than on the basis of the proportion of their students enrolled in higher education, a pattern which would have been more favorable to New Brunswick. Effective

[14] Collette and Beaudin, p. 29.

involvement in the early development stages of such programs could result in criteria more beneficial to the province.

There are obvious, significant differences in students' abilities to handle the total costs of post-secondary education. The Working Group feels that assistance efforts should focus on those New Brunswick students most "at risk" in terms of access and completion. We have looked at a number of specific measures as potential components of a strategy to appropriately balance government and student investment in post-secondary education. We tackled the issue from two perspectives: front-end accessibility (loans and other assistance); and back-end accessibility (income-based rebates, interest rates and loan forgiveness).

When it comes to front-end accessibility, the Working Group believes current needs assessments are inadequate, not properly taking into account the full range of post-secondary expenses (living costs, tuition, extra fees, books, purchase of a computer, etc.). We are also concerned that the criteria for access to loans are too restrictive, with unrealistic assessments of required parental contributions. As a result, a significant number of students are unable to cover all expenses with the combined amount available from parents, loans and part-time work. Many students would put it even more starkly, saying that they simply do not have enough to live on.

The Working Group also discussed the need to determine what is a reasonable distribution of inflationary costs between students and governments (federal and provincial). One suggestion was for a sharing formula to prevent disproportionate downloading of increased costs.

Other front-end issues we discussed included:

- Providing tuition subsidies for needy New Brunswick students;
- Increasing the incentives for investing in RESPs, and
- Establishing a government bursary matching fund to encourage private sector investment in student assistance. Students receiving such bursaries should not lose other grants they may have received; rather bursaries should be used to reduce the amount of loans.

When it comes to "back-end accessibility", the key consideration is easing the fears of those who hesitate to go on to post-secondary studies because of the burden of debt they will face afterwards. The Working Group looked at a number of options. These included an integrated income-based rebate program; this would be of particular help to those who have difficulty finding work or who become unemployed. We also examined partial loan forgiveness programs for students who complete their studies within the expected time frame (with due consideration for special circumstances) and for students who chose to work in New Brunswick during their loan repayment period. This second option would

have the additional benefit of encouraging graduates to employ their skills in the province.

In addition to financial barriers, students with disabilities often face other difficulties in obtaining access to post-secondary education. These include actual physical barriers as well as negative institutional and instructor attitudes and lack of awareness.

Another area of access involves opportunities for ongoing education for those already in the workforce. With the growth of the knowledge economy has come a growing recognition of the importance of lifelong learning – to personal satisfaction and advancement, company viability and competitiveness and regional economic wellbeing. The Working Group feels New Brunswick as a whole would benefit from a policy designed to encourage companies to invest in mutually beneficial employee training.

To address these varied barriers to post-secondary education and to reduce student financial burdens, the Working Group makes the following recommendations.

To reduce the barriers to post-secondary education and the indebtedness of students, the Working Group recommends that Government:

4. **Invest significant new money in student assistance, and focus primarily on bursaries targeted to New Brunswick students most in need.**

5. **Request federal government to re-examine current needs assessment criteria and formulas for student aid to more accurately reflect the true costs of post-secondary education.**

6. **Examine the efficacy of existing student assistance programs, including such elements as**

   - **Debt levels**
   - **Interest rate levels**
   - **RESPs**
   - **Bursaries**
   - **Subsidies, and**
   - **Financial arrangements in the repayment of student loans;**

7. **Develop an aggressive strategy to strengthen New Brunswick's representations to the Government of Canada for increased post-secondary funding;**

8. **Make timely interventions during the development of federal, and other, post-secondary funding programs;**

9. **Establish a fund to match monies institutions raise for need-based bursaries;**

10. **Develop a policy to encourage companies to invest in mutually beneficial employee learning;**

11. **Institute partial loan forgiveness programs for students who choose to work in New Brunswick during their loan repayment period;**

12. **Give the Department of Education the responsibility to work with the Premier's Council on the Status of Disabled Persons to propose measures to improve the access to post-secondary education of people with disabilities.**

Aiding Transitions

The Council of Ministers of Education Canada (CMEC) recently stressed that there is a need to gather more data on students' transitions and pathways: from secondary to post-secondary; from year to year through graduation; between institutions; and from a post-secondary institution to the labour market. The Working Group wishes to reiterate the statement made by CMEC. The Working Group recognizes that there are initiatives underway that will help fill that gap. Statistics Canada Enhanced Student Information System (ESIS, piloted by Maritime institutions with the support of the MPHEC) will provide much better data on many of these transitions and pathways. However, the Working Group notes that ESIS will not provide contextual evidence of factors influencing students' transitions. As a result, the Working Group is urging the government to examine the possibility of supplementing the data collected through ESIS with an additional study. This study would provide more information on various learning pathways, and some guidance for public policy development to ensure that students' transitions are as smooth as possible.

In the Working Group, we also saw a strong need to strengthen discussion and cooperation among the different elements of the secondary system, post-secondary system and labour market. At present, students often receive fragmented and even contradictory advice from these different elements. False starts, inappropriate program or institutional choices and unreasonable expectations of labour market possibilities can be

very costly to students in terms of debt-loads and to society if students lose motivation. Collaboration on these efforts will also help reduce costs and duplications.

The Working Group explored a number of ways to improve information gathering. We also spent considerable time looking at different kinds of forums where representatives of the secondary and post-secondary systems and the labour market could exchange information and increase their understanding of each other's requirements. The goal would be to improve the quality of assistance for students as they move from one situation to another. Different approaches included a training and higher education council, workshops and periodic roundtables. Many members of the Working Group were concerned about establishing a permanent council, with the bureaucracy and cost that would entail, and with the danger of its duplicating the work of other agencies. The consensus, therefore, was to recommend periodic cross-sectoral roundtables, each having a particular focus and relevant representation.

To obtain better information on mobility, student retention and transitions, the Working Group recommends that:

13. Government improve the quality and use of post-secondary data for student accessibility, mobility, retention trends and factors.

To address the issues of transitions between different levels of education, among institutions, and between institutions and the labour force, the Working Group recommends that Government:

14. Be responsible for organizing and following up on the recommendations of periodic cooperative roundtables, each addressing specific transition issues with representation from universities, colleges, private sector institutions, employers, government and K-12;

15. Urge post-secondary institutions to renew their efforts to support students' transitions.

Encouraging Graduates to Stay

A skilled work force is essential to New Brunswick's economic wellbeing. At the same time, a favorable work climate – with good employment conditions, wage levels and personal growth opportunities – is essential to retaining graduates. New Brunswick faces critical shortages in such key areas as information technology, health and certain research specialties.

Strategies to encourage graduates to stay in New Brunswick require targeting key areas and providing incentives to retain this expertise in the face of international competition. In Recommendation 11, above, the Working Group proposed that Government institute

loan forgiveness programs for students who choose to work in New Brunswick during their loan repayment period.

A consistent theme in materials on the transition from education to the workforce from such sources as CMEC, the Conference Board of Canada, the MPHEC, and various federal and provincial departments and agencies, is the need for close links between those responsible for education and the labour market. The Working Group has addressed this, to an extent, in Recommendation 14, above.

We also want to mention in this context NBJobNet as an example of an information mechanism between post-secondary institutions and agencies responsible for social and economic development. NBJobNet, (www.nbjobnet.gnb.ca) a free service of the Government of New Brunswick, offers job listings, résumé postings, and IT training information. It is also involved in a variety of projects to profile the labour force in regions of the province and, in some cases, province-wide.

The Working Group believes that students need to have easily accessible information to help them make informed career decisions. NBWorkinfonet (www.nb.workinfonet.ca) is one example of such a source, providing occupational, career and labour market information in New Brunswick. Many private sector organizations also include career orientation as part of their offerings. We would like to see further promotion of career information sources.

We also want to see career experiences become integral parts of education programs. This could involve further expansion and refinement of New Brunswick Learning Career Opportunity (LCO) programs. These programs are designed to give secondary and post-secondary students career exposure that will help them identify viable careers that fit their own interests and abilities. A Department of Education working group has made a number of recommendations that the Working Group on Accessibility endorses to support LCO programs. They include: clarifying program categories, promoting the program to employers, defining the roles of employers, educators and learners, forming a Ministerial Advisory Group, and developing a centralized data collection mechanism with clear, standardized data definitions.

We see two further major requirements in encouraging graduates to stay in New Brunswick. One is to further incorporate career skills into the K-12 and post-secondary curricula. This will increase student employability and encourage the development of skills in areas where New Brunswick faces critical shortages. The Conference Board of Canada has updated its employability skills profile, providing a measure for such curriculum development. The second is to continue to develop recruitment and retention strategies for areas where there are critical skill shortages.

To increase the number of New Brunswick graduates who remain in the province, the Working Group recommends that:

16. **Government, institutions and industry partners expand sources of accessible information to students to help them make informed career decisions;**

17. **Government and institutions further develop curriculum and programs incorporating career skills and career experiences;**

18. **Government, institutions and industry partners develop further recruitment/retention strategies for areas of critical skill shortages.**

4. SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

Promoting Value

To promote the value of post-secondary education, the Working Group recommends that:

1. Government take the initiative to work with institutions to develop strategies to:

   - Publicize the lifelong advantages that post-secondary education brings in terms of career options, income, health and personal satisfaction.

   - Publicize the importance of post-secondary education to New Brunswick's socioeconomic wellbeing;

   - Inform middle school and high school students about the value of and variety of post-secondary education options and the importance of the choices they make.

2. Government continue to work with partners to design and implement outreach programs specifically targeted to "high risk" K-12 students.

Promoting Planning

To promote financial awareness and planning, the Working Group recommends that:

3. Government and appropriate partners develop and implement communications campaigns to provide parents and student in K-12 information on:

   - Post-secondary education costs;

   - Financial options;

   - RESPs;

   - Financial planning, and

   - Money management.

Limiting Barriers and Burdens

To reduce the barriers to post-secondary education and the indebtedness of students, the Working Group recommends that Government:

4. Invest significant new money in student assistance, and focus primarily on bursaries targeted to New Brunswick students most in need.

5. Request federal government to re-examine current needs assessment criteria and formulas for student aid to more accurately reflect the true costs of post-secondary education.

6. Examine the efficacy of existing student assistance programs, including such elements as

   - Debt levels
   - Interest rate levels
   - RESPs
   - Bursaries
   - Subsidies, and
   - Financial arrangements in the repayment of student loans.

7. Develop an aggressive strategy to strengthen New Brunswick's representations to the Government of Canada for increased post-secondary funding;

8. Make timely interventions during the development of federal, and other, post-secondary funding programs;

9. Establish a fund to match monies institutions raise for need-based bursaries;

10. Develop a policy to encourage companies to invest in mutually beneficial employee learning;

11. Institute partial loan forgiveness programs for students who choose to work in New Brunswick during their loan repayment period;

12. Give the Department of Education the responsibility to work with the Premier's Council on the Status of Disabled Persons to propose measures to improve the access to post-secondary education of people with disabilities.

Aiding Transitions

To obtain better information on mobility, student retention and transitions, the Working Group recommends that:

13. Government improve the quality and use of post-secondary data for student accessibility, mobility, retention trends and factors.

To address the issues of transitions between different levels of education, among institutions, and between institutions and the labour force, the Working Group recommends that Government:

14. Be responsible for organizing and following up on the recommendations of periodic cooperative roundtables, each addressing specific transition issues with representation from universities, colleges, private sector institutions, employers, government and K-12;

15. Urge post-secondary institutions to renew their efforts to support students' transitions.

Encouraging Graduates to Stay

To increase the number of New Brunswick graduates who remain in the province, the Working Group recommends that:

16. Government, institutions and industry partners expand sources of accessible information to students to help them make informed career decisions;

17. Government and institutions further develop curriculum and programs incorporating career skills and career experiences;

18. Government, institutions and industry partners develop further recruitment/retention strategies for areas of critical skill shortages.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Elvy Robichaud
Ministre de l'Éducation
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le ministre,

Je suis heureux de présenter notre rapport final au nom du Groupe de travail sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Le groupe de travail a transmis un certain nombre de recommandations, on peut envisager l'application immédiate de certaines d'entre elles, tandis que d'autres doivent faire l'objet de consultation auprès de ministères provinciaux, de l'industrie, des étudiants et des établissements d'enseignement postsecondaire.

La question de l'accessibilité englobe de nombreux facteurs. Le groupe de travail a constaté que d'autres initiatives concernant l'accessibilité sont déjà en cours, notamment une étude importante du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) qui porte sur les obstacles financiers et autres à l'accessibilité. L'aide financière aux étudiants fait l'objet d'une étude à l'échelle nationale. Le groupe de travail a permis de clarifier la position du Nouveau-Brunswick, afin que l'on puisse mieux contribuer aux discussions sur l'accessibilité à une échelle nationale.

L'élaboration du rapport a exigé beaucoup de temps et d'efforts de la part des membres du groupe de travail. Je tiens à souligner leur contribution et la qualité des résultats obtenus, de même que les conseils et la participation d'autres groupes comme le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées et l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire. Je veux également souligner le travail du personnel du ministère de l'Éducation, dont le soutien important a dépassé les exigences de leur mandat habituel.

Je leur transmets tous mes remerciements et mes meilleurs vœux.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Trevor Holder, président

CC. : Bernard Lord, Premier ministre

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL i

SOMMAIRE ii

1. INTRODUCTION : GROUPE DE TRAVAIL 1

Renseignements généraux
Mandat
Principes

2. ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK 4

3. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS 5

4. TENDANCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE 9

Écart croissant entre riches et pauvres
Augmentation du fardeau financier personnel
Faible taux de participation des étudiants handicapés
Pénurie anticipée de diplômés
Nécessité accrue de poursuivre des études supérieures

5. RECOMMANDATIONS 15

Promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire
Favoriser la planification
Réduire les obstacles et les fardeaux financiers
Appuyer les transitions
Encourager les diplômés à rester

6. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS 25

MEMBRES DU GROUPE D'ÉTUDE

Trevor Holder (député – Saint John Portland), président

Annette Albert, ministère de la Formation et du Développement de l'emploi

Brian Baxter, formateur du secteur privé

Carmelita Boivin-Cole, Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Christine Bourgoin, étudiante universitaire

Katherine Breen, étudiante universitaire

Armand Caron, administrateur universitaire

Greg Carrière, étudiant universitaire

Thomas Condon, ancien administrateur universitaire

James Cromwell, ministère de l'Éducation

Huguette Frenette, conseillère en orientation

Lynn Murray, directrice d'école secondaire

James O'Sullivan, ancien administrateur universitaire

SOMMAIRE

L'accès aux possibilités d'apprentissage n'est pas un luxe, mais une nécessité. Dans la société actuelle fondée sur la connaissance, cet accès englobe tout, de la croissance économique à la qualité de la vie, en passant par le dynamisme des communautés.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a reconnu cela comme une priorité lorsqu'il a annoncé, le 8 juin 2000, la mise sur pied du Groupe de travail sur l'accessibilité à l 'éducation postsecondaire. Ce groupe de travail a réuni des personnes provenant d'un vaste éventail de milieux liés à l'enseignement postsecondaire, notamment des étudiants, des administrateurs d'écoles secondaires, des représentants d'universités et de collèges communautaires, des formateurs du secteur privé, et des délégués du gouvernement et de la collectivité. Le groupe de travail a également profité des présentations de membres du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, et de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire. Le groupe avait pour tâche de soumettre des recommandations qui viseraient à : améliorer les programmes d'aide financière actuels ; faciliter les transitions entre l'école secondaire et les établissements d'enseignement postsecondaire et le marché du travail; promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire, et encourager les diplômés à rester au Nouveau-Brunswick.

Bien que le groupe se soit essentiellement penché sur les jeunes du Nouveau-Brunswick, il a également envisagé des moyens d'améliorer l'accès aux possibilités d'apprentissage des personnes déjà sur le marché du travail. Plutôt que d'entreprendre de nouvelles études, le groupe a passé en revue les données existantes. Ces données révèlent un problème croissant de l'accès, notamment pour les chefs de familles monoparentales, les étudiants autochtones, les personnes handicapées et les étudiants venant de milieux défavorisés. Le groupe a par ailleurs remarqué un plus faible taux de participation aux études postsecondaires de la population francophone de la province.

Le groupe de travail conclut qu'il existe un problème d'accessibilité de plus en plus sérieux qui doit être abordé pour le court terme autant que pour le long terme. Plus particulièrement, le groupe note les observations suivantes :

- *Les évaluations des besoins sont trop inférieures aux coûts réels :* les limites actuelles des prêts sont trop basses et ne tiennent pas compte de toutes les dépenses nécessaires pour l'éducation postsecondaire :livres, frais de subsistance, droits supplémentaires exigés, achat d'un ordinateur et autres. Cela crée un « plafond » irréaliste pour l'obtention d'aide.

- *Un « écart de l'accès » croissant entre riches et pauvres :* Selon une étude nationale réalisée en 1995, 70 % des diplômés du secondaire dont les parents avaient un

diplôme universitaire ont fréquenté l'université, contre seulement 30 % dont les parents avaient un diplôme du secondaire ou moins. D'autres influences comme la perception des camarades, les attentes de la part des parents et l'attrait de « l'argent à faire dès maintenant », ne font qu'ajouter aux découragements financiers.

- *Un endettement accru des étudiants :* la responsabilité du financement est passée de plus en plus du contribuable à l'étudiant : à preuve l'augmentation des frais de scolarité et la dépendance croissante à l'égard des prêts plutôt que des bourses. À l'heure actuelle, 95 % de l'aide aux étudiants est offerte sous forme de prêts. En 1999-2000, l'endettement moyen des diplômés de cours postsecondaires au Nouveau-Brunswick s'établissait à 16 091 $, l'endettement moyen des diplômés universitaires étant de 25 000 $. Dans les Maritimes, le nombre de diplômés de cours postsecondaires dont l'endettement dépasse 30 000 $ est passé de 8 en 1993-1994, à 994 en 1996-1997, soit un bond de 12 325 % .

- *Une nécessité accrue de poursuivre des études au-delà du premier grade ou diplôme et un alourdissement de l'endettement :* des données préliminaires du sondage qui a été réalisé en 2000 pour la promotion de 1996 des diplômés universitaires par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes révèle que la moitié de ces diplômés ont poursuivi leurs études pour obtenir un autre grade, ajoutant inévitablement au fardeau de leur endettement total.

- *Des difficultés d'accès persistantes pour les étudiants handicapés :* l'importance accordée à « l'inclusion » d'étudiants handicapés dans le milieu scolaire public ne s'est pas encore concrétisée en un accès accru aux possibilités d'études postsecondaires.

- *Une nécessité de renforcer les transitions au marché du travail et les qualifications :* Dans un classement établi en 1998 pour la population totale des personnes de 25 à 54 ans, le Nouveau-Brunswick se situait au neuvième rang des provinces (26 % au-dessous de la moyenne canadienne) pour le nombre de grades universitaires, et au huitième rang (environ 3 % au-dessous de la moyenne nationale) pour le nombre des diplômés de collèges et d'écoles de métiers.

Un réinvestissement provincial substantiel est indispensable pour aider à combler l'écart de l'accès à l'éducation pour les étudiants néo-brunswickois. Cela devrait toucher en particulier les groupes à « risque élevé », c'est-à-dire ceux qui proviennent des milieux socioéconomiques les plus pauvres, ceux qui proviennent de localités où les établissements postsecondaires sont rares ou inexistants, ceux qui éprouvent des difficultés scolaires personnelles (par ex. déficience physique ou affective et trouble d'apprentissage), ou ceux qui, comme les jeunes parents seuls, ont des responsabilités familiales.

Ce réinvestissement doit être assez élevé pour faire une différence. Il doit se fonder sur des évaluations de besoins beaucoup plus réalistes en termes de coûts réels que celles

actuellement employées, et devrait se concentrer surtout sur les bourses à accorder aux étudiants néo-brunswickois les plus démunis. Un ensemble d'aide viable pourrait aussi inclure des programmes d'exonération de prêts ou d'autres initiatives décrites dans le présent rapport, de même que des mesures visant à encourager nos diplômés à rester dans la province. Il faudrait également envisager des programmes pour les étudiants diplômés.

Pour être véritablement efficace, ce réinvestissement provincial devra être équilibré et amélioré. Le groupe de travail préconise que le gouvernement envisage des fonds de dotation ou d'autres mécanismes pour aider à lever des fonds extérieurs ou « jumelés ». En outre, le groupe de travail estime que la province devrait intensifier ses activités pour obtenir une meilleure aide du gouvernement fédéral, notamment étant donné que les précédentes restrictions dans les paiements de transfert fédéraux ont eu un effet négatif sur l'éducation, comme elle l'ont aujourd'hui sur le système de la santé. Enfin, il est important que le gouvernement continue d'augmenter, de façon réaliste, l'aide d'exploitation et d'immobilisation aux établissements postsecondaires pour leur permettre de maintenir des programmes compétitifs et de qualité.

Mais l'argent seul ne suffit pas. Selon les conclusions du groupe de travail, il y a un besoin évident de « campagnes de sensibilisation » visant en particulier les parents et les étudiants les moins enclins à estimer qu'une éducation postsecondaire constitue une option viable. Cela comprend des informations sur les avantages à long terme d'une éducation complémentaire, une exposition directe au milieu de l'éducation postsecondaire, une aide avec planification financière, et des liens à des programmes spéciaux pour étudiants handicapés. L'attention doit également être portée sur la transition du secondaire à la première année d'études postsecondaires afin de minimiser les décrochages inutiles ou les « faux départs » coûteux. Ces derniers exigeront un plus grand partage d'information (en particulier parmi les administrateurs et les conseillers) entre les systèmes d'éducation postsecondaire et les écoles publiques.

En fait, le groupe soutient vigoureusement que de meilleurs mécanismes doivent être mis en place pour partager l'information et coordonner les programmes de transition du système scolaire (de la maternelle à la 12^{e} année) au marché du travail. Il recommande la création de tables rondes périodiques pour réunir les intervenants du système scolaire public et des délégués de divers types d'établissements postsecondaires, d'employeurs, du gouvernement et d'associations communautaires, afin de passer en revue les développements actuels et d'élaborer des moyens de les aborder d'une façon collective. Le groupe estime par ailleurs indispensable d'engager de sérieux efforts pour faire percevoir l'éducation postsecondaire comme un investissement par tous les secteurs du gouvernement plutôt que comme de simples dépenses du ministère de l'Éducation. Il est nécessaire d'améliorer les données et indicateurs qui permettent aux gouvernements et aux parties intéressées d'évaluer les tendances et effets des stratégies actuelles comme une base d'élaboration des changements futurs et des nouvelles initiatives dont le besoin se fera sentir dans l'avenir.

Le groupe de travail recommande également que le gouvernement réexamine l'efficacité des renseignements sur les perspectives d'emploi et sur l'aide offerte aux étudiants

diplômés, de même que les moyens d'augmenter l'expérience professionnelle durant les années d'études postsecondaires. Quant à l'éducation permanente, le gouvernement pourrait envisager des mesures incitatives destinées aux employeurs, comme l'on fait d'autres compétences pour encourager les employeurs à appuyer l'enseignement en milieu de travail.

Un rapport détaillé suit qui reflète les délibérations du groupe de travail. Il comprend 18 recommandations de même que les raisons de ces recommandations.

1. Introduction : groupe de travail

- ***Renseignements généraux***
- ***Mandat***
- ***Principes***

Renseignements généraux

Le 8 juin 2000, le premier ministre Bernard Lord a annoncé la création d'un groupe le travail sur l'accessibilité à l 'éducation postsecondaire. Les membres du groupe proviennent de divers milieux liés à l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire le milieu étudiant et les administrations d'écoles secondaires, les universités, les collèges communautaires, les formateurs du secteur privé, le gouvernement et la collectivité. Le groupe avait la tâche de faire des recommandations pour améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, compte tenu de la situation financière de la province.

L'accessibilité à l'éducation postsecondaire est une question très complexe, et elle exige beaucoup de recherche à l'échelle nationale et régionale. Le groupe de travail ne voulait pas reproduire des recherches déjà faites ou même combler les lacunes de telles recherches. Il s'est plutôt concentré sur notre expérience vécue en cette matière et sur la connaissance de la situation et des besoins au Nouveau-Brunswick.

Après une première séance pour établir les paramètres, nous avons créé quatre sous-comités qui devaient examiner chacun un aspect différent de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Chaque sous-comité a examiné des documents pertinents élaborés par divers organismes comme le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Nous avons également profité de diverses présentations faites par le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées et de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire. Nous avons tenu deux autres séances pour évaluer les résultats préliminaires des sous-comités et pour les intégrer dans un ensemble cohérent de recommandations.

Les 18 recommandations du présent rapport se classent dans deux grandes catégories : les mesures immédiates pour améliorer certaines situations, et les mesures à plus long terme pour promouvoir l'établissement d'un contexte favorable. En faisant ces recommandations, nous projetons un Nouveau-Brunswick où le progrès des étudiants n'est pas limité par des obstacles sociaux, financiers ou environnement aux à l'éducation postsecondaire, et où les diplômés de nos établissements d'enseignement postsecondaire peuvent utiliser leurs connaissances et leur formation pour contribuer au bien-être de la province. Nous considérons le présent rapport comme la première d'une série d'étapes pour atteindre ce but.

Mandat

Le mandat du groupe de travail consiste à :

- présenter des options pour améliorer le programme d'aide financière actuel, afin de rendre plus accessible l'éducation postsecondaire et de réduire les conséquences de l'endettement pour les étudiants qui restent au Nouveau-Brunswick après avoir terminé leurs études;

- élaborer des stratégies qui permettront aux étudiants du Nouveau-Brunswick de mieux faire la transition entre l'école secondaire et les établissements d'enseignement postsecondaire, entre les différents établissements d'enseignement postsecondaire, et entre les établissements d'enseignement et le marché du travail et vice versa;

- établir des stratégies pour promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire;

- trouver des moyens pour encourager les étudiants à rester au Nouveau-Brunswick à la fin de leurs études.

Principes

Le groupe de travail considère que l'accessibilité n'est pas seulement une question d'accès, mais aussi de qualité, de pertinence, d'imputabilité et de moyens financiers suffisants (pour l'étudiant et le contribuable). Il s'agit de créer le meilleur contexte possible pour permettre aux étudiants de faire les choix d'apprentissage individuels appropriés. Dans l'exécution de notre tâche, nous avons appliqué les principes généraux suivants qui ont été énoncés par le CMEC et la CESPM concernant l'éducation postsecondaire.

- Qualité – améliorer constamment la qualité des programmes, des pratiques des établissements et de l'enseignement.

- Accessibilité – offrir des programmes, des méthodes d'exécution et des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'éducation postsecondaire.

- Pertinence – favoriser une interaction efficace et conséquente entre les apprenants, la population active et la collectivité.

- Imputabilité – démontrer la valeur, la durabilité et la bonne utilisation des fonds publics et de l'investissement des apprenants.

- Bourses et recherches – favoriser un engagement pour l'acquisition des connaissances.

Plus précisément, nos objectifs en matière d'accessibilité s'établissaient comme suit :

- rendre l'éducation postsecondaire accessible à tous les étudiants qualifiés;
- améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire pour les étudiants qui proviennent de milieux défavorisés;
- promouvoir des mesures susceptibles de rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour les particuliers et les contribuables;
- renverser la tendance voulant que les étudiants soient de plus en plus dépendants à l'égard des prêts.

Dans les pages suivantes, le groupe de travail présente un tableau de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick et du système actuel d'aide aux étudiants; il expose les tendances qui compromettent l'accessibilité à l'éducation postsecondaire dans la province; il évalue les problèmes importants et il fait des recommandations pour améliorer l'accessibilité.

2. ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

On considérait jusqu'à récemment que l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick était synonyme d'université et de collège communautaire, où la plupart des cours se donnent en classe. La scène est très différente actuellement, car il existe une multitude de formateurs privés qui offrent toutes sortes de cours variant du camionnage longue distance à la technologie informatique avancée.

Les quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick, les onze campus des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (y compris le New Brunswick College of Craft and Design) et les établissements de formation privés ont adopté les technologies d'apprentissage à distance pour rendre l'éducation plus accessible aux étudiants. L'enseignement se fait aussi bien dans des cadres conventionnels que par l'entremise de programmes informatiques de formation autogérée, par Internet ou par divers agencements de moyens. En effet, grâce à des organismes publics comme TéléÉducation NB et à de grands créateurs de didacticiels privés comme SmartForce et LearnStream, la province est bien positionnée à l'échelle internationale pour offrir de l'apprentissage en direct.

La popularité croissante des programmes de formation privés est bien évidente dans les statistiques relatives aux étudiants qui reçoivent une aide financière dans la province. En 1993-1994, 72,5 % de l'aide était accordée aux étudiants universitaires, 17,1 % aux étudiants des collèges communautaires, 6,7 % aux étudiants qui recevaient une formation dans le secteur privé, et 3,7 % de l'aide était accordé aux étudiants inscrits à d'autres cours. Les proportions avaient beaucoup changé en 1999-2000 : l'aide aux étudiants universitaires a chuté à 53,2 %, celle aux étudiants des collèges communautaires a progressé de 8,5 % pour s'établir à 25,6 %, celle accordée aux étudiants des établissements privés a augmenté de 13,5 % pour s'établir à 20,2 %, et la catégorie «autre» a progressé de 1 %.

Distribution d'aide financière		
Institution	**1993-1994**	**1999-2000**
université	72,5%	53,2%
collège communautaire	17,1%	25,6%
secteur privé	6,7%	20,2%
autre	3,7%	4,7%

3. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Le système d'aide financière aux étudiants est compliqué, et il comporte une grande gamme de subventions, de prêts et de mesures d'aide pour le remboursement de la dette. Il y a une composante fédérale aussi qu'une composante provinciale aux programmes d'aide financière aux étudiants. Les gouvernements collaborent afin de faciliter le processus pour les étudiants. Plus tard dans ce rapport nous traitons d'éléments particuliers en matière d'aide aux étudiants, dont l'évaluation des besoins et l'estimation des coûts réels de l'éducation postsecondaire. Pour mettre ces éléments en contexte, nous donnons dans la présente section un bref aperçu du système actuel.

Le mandat actuel du Programme d'aide financière aux étudiants du gouvernement provincial est le suivant :

> *... permettre aux Néo-Brunswickoises et aux Néo-Brunswickois qui n'ont pas les moyens de suivre des études postsecondaires, d'obtenir de l'aide financière, et les encourager à obtenir leur diplôme dans un délai normal. Le montant de l'aide est déterminé en fonction des besoins financiers et a pour but de compléter les ressources du requérant et celles de sa famille immédiate, et non de les remplacer. L'aide financière aux étudiants est un programme de dernier ressort qui n'entre en jeu que dans les cas où les ressources de l'étudiant ne permettent pas de couvrir tous les frais associés à la poursuite d'études postsecondaires. Tous les frais ne seront pas couverts du fait que les sommes offertes dans le cadre de chaque programme sont plafonnées.*[1]

Pendant l'année 1999-2000 le programme d'aide financière aux étudiants du gouvernement provincial a contribué plus de 130$ million en aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Les demandes d'aide financière faites par les étudiants au Nouveau-Brunswick sont évaluées en fonction d'une formule et de critères établis par le gouvernement fédéral et appliqués par les gouvernements provinciaux. Selon la formule, on déduit les ressources disponibles des coûts admissibles afin d'établir le besoin évalué. Les ressources comprennent notamment la contribution des parents des étudiants à charge et celle des conjoints d'étudiants qui sont mariés ou qui vivent en union libre.

[1] *Guide des services financiers aux étudiants du Nouveau-Brunswick 2000-2001*, (Fredericton, N.-B. : gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2000), p. 3

Les programmes offerts :

Programme	Montant en dollars	Commentaires
Prêt canadien aux étudiants pour les études à temps plein	Correspondant à 60 % des besoins évalués, jusqu'à concurrence de 165 $ par semaine d'études	Prêts fédéraux administrés par la province, sans intérêt pendant les études (le Canada paye les intérêts); le remboursement qui inclue les intérêts sur les sommes non-payées débute le premier jour de septième mois suivant la fin des études
Prêts étudiants du Nouveau-Brunswick pour les études à temps plein	Correspondant à 40 % des besoins évalués, jusqu'à concurrence de 110 $ par semaine d'études	Prêts accordés et administrés par la province, sans intérêt pendant les études et six mois après la fin des études; le remboursement qui inclue les intérêts sur les sommes non-payées débute le premier jour du septième mois suivant la fin des études
Bourses du Nouveau-Brunswick	Le maximum des bourses correspond à 50 $ par semaine d'études pour les étudiants sans personne à charge, et à 40 $ par semaine d'études pour les étudiants mariés ou les étudiants parents seuls ayant des personnes à charge, qui reçoivent aussi un supplément fédéral	Subventions provinciales non remboursables pour les étudiants dont le besoin établi est plus grand que le maximum des prêts disponibles
Prêt canadien aux étudiants pour les études à temps partiel	Correspondant à un montant forfaitaire maximal de 4 000 $	Prêts fédéraux administrés par la province, l'intérêt court un mois après la négociation du prêt, et le remboursement du principal et des intérêts débute six mois après la fin des études
Subventions canadiennes pour études offertes aux personnes suivantes :		
Les étudiants ayant des personnes à charge	Maximum de 40 $ par semaine d'études pour les étudiants ayant une ou deux personnes à charge, et de 60 $ par semaine d'études pour les étudiants ayant trois personnes à charge ou plus, jusqu'à concurrence de 3 120 $ par année	Subvention fédérale non remboursable

Les étudiants ayant une invalidité	Maximum de 5 000 $ par année	Subvention fédérale non remboursable
Les étudiants à temps partiel dans le besoin	Maximum de 1 200 $ par année	Subvention fédérale non remboursable
Les étudiantes inscrites au doctorat	Maximum de 3 000 $ par année pour une période maximale de trois ans	Subvention fédérale non remboursable, les besoins sont établis en fonction de la demande de prêt canadien pour étudiants à temps plein, et les études doivent être faites dans un domaine admissible
Mesures d'aide au remboursement de la dette :		
Bourses du millénaire (Canada)	La contribution moyenne est de 3 000 $ jusqu'à concurrence de 15 000 $ sur quatre ans	Bourse offerte aux étudiants présentement aux études à temps plein qui font la preuve du plus grand besoin financier et d'un grand mérite. Financé par le gouvernement fédéral, le programme a été créé en 1999-2000. Disponible qu'aux étudiants qui ont complété une année complète d'études postsecondaires
Exemption d'intérêt		Aide fédérale accordée pour les prêts canadiens aux étudiants et aide provinciale accordée pour les prêts étudiants de la province; les requérants doivent avoir un revenu familial total inférieur à un niveau établi selon la taille de la famille et l'importance du remboursement mensuel pour le prêt, en plus de respecter d'autres critères
Réduction de la dette et remboursement	Elle correspond à un maximum de 50 % du principal du prêt canadien aux étudiants ou un maximum de 10 000 $, et à un maximum de 50 % du principal du prêt étudiant provincial ou un maximum de 4 000 $	Aide fédérale accordée pour les prêts canadiens aux étudiants et aide provinciale accordée pour les prêts étudiants de la province; une période de cinq ans doit s'être écoulée depuis la fin des études postsecondaires de l'emprunteur. Cette aide est seulement offerte à ceux qui ont épuisé toute l'aide relative à l'exemption d'intérêt

Crédits d'impôts		**Les crédits d'impôts sont maintenant disponibles sur les intérêts payés sur les prêts étudiants.**

Les prêts sont accordés aux étudiants admissibles dans l'ordre suivant :

- **Prêt canadien aux étudiants**
- **Prêt étudiant du Nouveau-Brunswick**
- **Subvention canadienne pour études aux étudiants ayant des personnes à charge**
- **Bourses du Nouveau-Brunswick**

4. TENDANCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

- ***Écart croissant entre riches et pauvres***
- ***Augmentation du fardeau financier personnel***
- ***Faible taux de participation des étudiants handicapés***
- ***Pénurie anticipée de diplômés***
- ***Nécessité accrue de poursuivre des études supérieures***

Les avantages de l'éducation postsecondaire ont été traités dans de nombreuses études. Pour les particuliers, ils se traduisent notamment par une plus grande espérance de vie, une sécurité de revenu supérieure et des gains accrus pendant la vie entière. Ainsi, le taux de chômage chez les personnes qui détiennent un grade universitaire est deux fois moins élevé que chez les travailleurs ordinaires, et leurs gains annuels sont 56 % plus élevés que la moyenne.[2] De plus, les prévisions du gouvernement du Canada indiquent qu'une grande majorité des possibilités d'emploi futures (peut-être 70 %) reviendront à ceux qui auront suivi des études postsecondaires à l'université, au collège ou dans d'autres établissements. La valeur d'une population éduquée est également manifeste pour les collectivités, surtout à la lumière du fait que notre économie est de plus en plus axée sur le savoir. Dans un récent document de travail, la CESPM résume comme suit les avantages de l'éducation postsecondaire :

Dans une société du savoir, on met de plus en plus l'accent sur le rôle que doit jouer le secteur postsecondaire. Dans sa dernière enquête sur les universités, le magazine Maclean's a remarqué que pour la première fois depuis des années, l'idée voulant que les universités soient cruciales, sinon essentielles, pour la réussite future du pays fait l'unanimité (p. 51). Parmi les avantages que procure une université dans une région, mentionnons la formation d'une main-d'œuvre scolarisée et qualifiée, la possibilité d'attirer des industries et des investissements, la création de possibilités d'aller au-delà de l'assise économique traditionnelle grâce à la transmission du savoir, l'acquisition de compétences spécialisées au sujet de tous les volets de la politique sociale et économique, et l'amélioration du tissu culturel et social de la collectivité.[3]

En dépit de ces avantages personnels et communautaires évidents, un grand nombre d'élèves ne poursuivent pas d'études postsecondaires au Nouveau-Brunswick à la fin du secondaire, et ce malgré le taux élevé de diplômés du secondaire dans la province.

---

[2] Colette, Médard et Maurice Beaudin, *Plan de financement pluriannuel des universités du Nouveau-Brunswick*, (Fredericton, N.-B. : gouvernement du Nouveau- Brunswick, août 1999), p. i.

[3] CESPM, *La clé de notre avenir – Stratégie de renouvellement de la recherche post secondaire au Canada atlantique* (Fredericton, N.-B. : CESPM, août 2000), p. 1.

En 1997, le Québec était la seule des dix provinces à devancer le Nouveau-Brunswick pour le ratio de diplômés au secondaire par rapport à la population totale des élèves de 18 ans, et le taux de diplômation de 85 % était de 10 points supérieur à la moyenne canadienne. Toutefois, le niveau d'éducation de notre population active globale est inférieur au niveau national. Dans un classement établi en 1998 pour la population totale des personnes de 25 à 54 ans, le Nouveau-Brunswick se situait au neuvième rang des provinces (26 % au-dessous de la moyenne canadienne) pour le nombre de grades universitaires, et au huitième rang (environ 3 % au-dessous de la moyenne nationale) pour le nombre des diplômés de collèges et d'écoles de métiers. Dans la catégorie des personnes non autochtones de 25 à 29 ans, le Nouveau-Brunswick se plaçait au huitième rang pour les diplômés universitaires et au sixième rang pour les diplômés de collèges et d'écoles de métiers. Pour la population autochtone, le Nouveau-Brunswick se classait au deuxième rang comparé aux autres provinces pour les diplômés universitaires et au troisième rang pour les diplômés de collèges et d'écoles de métiers.

En 1998 (la plus récente année où ces données sont disponibles), le taux de participation universitaire était d'environ 25 % au Nouveau-Brunswick.[4] Après plusieurs années de croissance annuelle rapide, le taux de participation universitaire est passé de 24,1 % en 1993 à 24,7 % en 1998. Le taux de participation dans les collèges communautaires, qui est beaucoup plus bas que le taux de participation universitaire, est passé de 4 % en 1993 à 6,8 % en 1997. Paradoxalement, le groupe démographique des 18 à 24 ans a subi dans l'ensemble une baisse durant la même période, et il est passé de 80 308 personnes 1993 à 74 147 personnes en 1998.

Il est plus difficile d'évaluer avec certitude le taux de participation global pour toutes les formes d'éducation postsecondaire (universités, collèges communautaires et établissements privés) en raison des écarts et des irrégularités dans la collecte des données. Il est supérieur à 30 %, mais on peut difficilement l'estimer plus précisément à l'heure actuelle. [5] Le groupe de travail recommande de donner une priorité élevée à la collecte et à l'analyse de données plus significatives sur l'accessibilité.

---

[4] Le taux de participation correspond au taux d'inscriptions universitaires par rapport à la population des 18 à 24 ans de la province.

[5] Quoi qu'il en soit, la façon dont le taux de participation courant est calculé – nombre total d'inscriptions en pourcentage de la population totale des 18 à 24 ans – est davantage une mesure des charges d'enseignement actuelles qu'un bon indicateur de l'accès aux élèves. Un exemple simplifié va clarifier la différence : supposons que la population totale des 18 à 24 ans soit de 70 000 avec 10 000 personnes pour chaque niveau d'âge (18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24), et que chaque année, 4 000 élèves commencent un programme d'études universitaires de quatre ans et 4 000 autres commencent un programme d'un an dans un collège communautaire ou l'équivalent. Le nombre total annuel d'élèves inscrits à ces programmes peut donc atteindre 20 000, produisant un taux de participation courant de 28,6 % (combinaison des 22,9 % du secteur universitaire et des 5,7 % du secteur collégial). Mais le **taux d'accès annuel** – nouveaux élèves (8 000) en pourcentage de la population des 18 ans (10 000) – serait en fait de 80 %. Par ailleurs, la proportion de personnes entrant sur le marché du travail avec une éducation postsecondaire et une formation professionnelle sera bien plus élevée que celle indiquée par le taux de participation courant.

Les Néo-Brunswickois sont très intéressés à poursuivre leurs études. En 1997, la CESPM a effectué un sondage auprès des élèves de 12e année des Maritimes dans le cadre de son étude sur l'accessibilité. Au moins les trois quarts des élèves de ce groupe ont exprimé l'intérêt de poursuivre leurs études après le secondaire. Malheureusement, il n'y a pas eu de sondage de suivi auprès de ce groupe d'élèves, et il est difficile de savoir combien d'entre eux ont poursuivi leurs études l'année suivante. Toutefois, une étude réalisée par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a révélé que la grande majorité de ceux qui ont exprimé le désir de poursuivre leurs études et qui étaient qualifiés pour les programmes visés se sont effectivement inscrits à diverses formes de cours postsecondaires. Dans ce contexte, il importe aussi de tenir compte d'autres résultats obtenus dans l'étude sur l'accessibilité de la CESPM :

> *...les décisions des étudiants de faire ou non des études postsecondaires touchent plusieurs facettes. Un ensemble complexe de motifs et d'obstacles entrent en jeu, touchant à un éventail de questions allant des traits de personnalité au milieu socio-économique en passant par le coût des études postsecondaires et l'endettement. Les relations varient et les effets cumulatifs peuvent faire qu'un facteur peut jouer le rôle à tout moment d'élément déterminant dans le processus de prise de décision de l'étudiant. Nous passerions tout à fait à côté de la question si nous voulions réduire les motifs des décisions que prennent les étudiants au sujet de leurs études postsecondaires à un seul facteur comme les préoccupations plus utilitaires comme « les dollars et les cents », ou au rendement scolaire ou à des agents plus abstraits axés sur l'attitude et la motivation, en faisant abstraction de tous les autres facteurs. En fait, l'essentiel est de comprendre l'interaction de tous ces facteurs.*[6]

Dans ce contexte, nous présentons les tendances suivantes en matière d'éducation postsecondaire.

Écart croissant entre riches et pauvres

La situation socioéconomique de la famille d'un étudiant est encore un précieux indicateur de la participation aux études postsecondaires. Les élèves du secondaire dont les parents ont fréquenté l'université sont plus susceptibles de poursuivre des études universitaires. Selon une étude nationale réalisée en 1995, 70 % des diplômés du secondaire dont les parents avaient un diplôme universitaire ont fréquenté l'université. Seulement 30 % des diplômés du secondaire dont les parents avaient un diplôme du secondaire ou moins ont poursuivi leurs études. L'analyse des tendances actuelles révèle aussi que la situation socioéconomique de la famille provoque un écart croissant dans la participation aux études. Des études nationales effectuées en 1986 et 1994 indiquent un écart croissant entre le taux de participation des jeunes provenant d'un milieu

[6] CESPM, *Accessibilité à l'éducation post secondaire dans les Maritimes* (Fredericton, N.-B. : octobre 1997), p. 39.

socioéconomique aisé et celui des jeunes provenant d'un milieu socioéconomique moyen ou bas.

Augmentation du fardeau financier personnel

Ces dernières années, le financement des études postsecondaires revenait de moins en moins au contribuable et de plus en plus à l'étudiant, puisqu'on a augmenté les frais de scolarité et modifié la structure de l'aide aux étudiants. Les subventions gouvernementales sont encore une source importante de revenu pour les universités, mais les frais de scolarité comptent pour une plus grande partie des fonds d'administration générale, et le taux est passé de 21 % au début des années 1990 à 30,8 % en 1997-1998.[7] Entre 1994-1995 et 1999-2000, les frais de scolarité ont augmenté de 41 % dans les quatre universités du Nouveau-Brunswick.[8] Aux fins de comparaison, on signale un taux d'inflation de 9,1 % pour la même période.[9] Durant la même période, l'aide financière a davantage été sous forme de prêts que de bourses. En 1992-1993, l'aide totale de près de 62,2 millions de dollars accordée par le Programme d'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick se composait de 17,5 millions en bourses et subventions et de 44,6 millions (ou 72 % du total) en prêts. L'aide totale de 129,6 millions accordée en 1998-1999 se composait de 6,7 millions en bourses et subventions et de 122,9 millions en prêts.[10] On constate donc que 95 % de l'aide aux étudiants est désormais accordée sous forme de prêts. L'endettement moyen des diplômés de cours postsecondaires au Nouveau-Brunswick en 1999-2000 s'établissait à 16 091 $ et à 25 000$ pour les diplômés universitaires.[11] Plus inquiétant encore, bon nombre de diplômés des provinces Maritimes ont un taux d'endettement de plus de 30 000$; un nombre qui a augmenté de plus de 12 325 %entre les années 1993-1994 et 1998-1997 (c'est à dire de 8 à 994).[12]

« Entre 1994-1995 et 1999-2000, les frais de scolarité ont augmenté de 41 % dans les quatre universités du Nouveau-Brunswick »

Nombre de diplômés des Maritimes avec un taux d'endettement de plus de 30 000 $

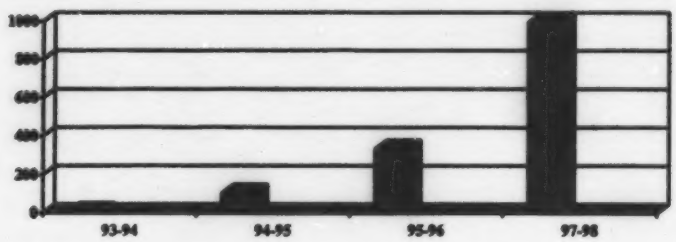

Source:CPMES

[7] Collette et Beaudin, p. 35.
[8] Sources : CESPM et *idem*, p. 35.
[9] Statistique Canada
[10] Source : ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Services financiers aux étudiants.
[11] Source: *idem.*
[12] Source: CESPM.

Faible taux de participation des étudiants handicapés

Malgré l'intérêt croissant du public pour l'inclusion, le nombre d'étudiants handicapés dans le milieu postsecondaire est beaucoup moindre que le nombre d'élèves handicapés qui fréquentent le système scolaire public de la maternelle à la 12e année. Les universités, les collèges communautaires et les autres établissements de formation n'ont pas encore éliminé complètement les obstacles à l'accès physique aux établissements. Les étudiants handicapés rencontrent aussi d'autres obstacles, comme une information restreinte sur les sources d'aide financière et des retards dans le financement, le manque d'encouragement, d'orientation et d'encadrement appropriés, une aide insuffisante pour les transitions, et autres.

Pénurie anticipée de diplômés

Les faibles taux de natalité et la nette tendance à la migration des diplômés ont fait que le nombre réel de jeunes qui terminent leurs études dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick a baissé de 4 % entre 1988 et 1999. Si l'on se fie aux inscriptions actuelles, le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire chutera encore plus rapidement au cours de la prochaine décennie. Le Nouveau-Brunswick fait face à une pénurie croissante de candidats à l'éducation postsecondaire, ce qui donne à penser que l'on verra une baisse substantielle du nombre de diplômés de niveaux postsecondaire, collégial et universitaire entrant sur le marché du travail au cours des prochaines années. Dans un tel contexte, tout défaut de la province à s'assurer que le plus grand nombre possible de diplômés secondaires qualifiés poursuivent leur éducation postsecondaire, aura un double impact : cela signifiera d'une part, des occasions perdues pour les personnes concernées et, d'autre part, une compétitivité réduite pour les industries et professions qui dépendent d'une population active bien éduquée et compétente pour réussir.

Nécessité accrue de poursuivre des études supérieures

Les diplômés de cours postsecondaires considèrent qu'il est de plus en plus nécessaire de poursuivre leurs études après l'obtention d'un premier grade. Selon le plus récent sondage de la CESPM auprès des diplômés universitaires (données préliminaires seulement), qui a été réalisé en 2000 pour la promotion de 1996, la moitié des diplômés ont poursuivi leurs études pour obtenir un autre grade. Cette tendance est encore plus manifeste lorsqu'on considère uniquement les personnes qui ont obtenu un diplôme de premier cycle en 1996, car 55 % d'entre eux se sont inscrits à un autre programme officiel d'études postsecondaires. De plus, les diplômé s'inscrivent à des programmes et des cours moins conventionnels (comme les cours en affaires, en informatique et en formation personnelle).

L'analyse concernant l'endettement des diplômés qui poursuivent leurs études n'est pas complète, mais elle révèle qu'un nombre important des diplômés qui retournent aux études étaient déjà endettés lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme en 1996, et qu'ils devaient emprunter de nouveau pour continuer leurs études.

Il est donc évident qu'il existe un besoin de poursuivre les études postsecondaires après l'obtention d'un premier grade, mais que ce besoin semble se traduire par un endettement accru pour un trop grand nombre de diplômés. Il est trop tôt pour se prononcer sur les conséquences de cet endettement accru sur l'accessibilité. Toutefois, d'après l'étude de la question effectuée par la CESPM en 1997, il est clair que plus l'endettement est considérable, plus les étudiants des milieux socioéconomiques inférieurs de la province y pensent à deux fois avant de poursuivre leurs études.

4. RECOMMANDATIONS

- ***Promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire***
- ***Favoriser la planification***
- ***Réduire les obstacles et les fardeaux financiers***
- ***Appuyer les transitions***
- ***Encourager les diplômés à rester***

Promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire

On peut commencer très tôt, durant la période scolaire d'un élève, à prendre des décisions concernant l'éducation postsecondaire. Les parents qui ont fait des études supérieures encouragent généralement leurs enfants à poursuivre leurs études, mais les élèves du primaire et du secondaire ne vivent pas tous dans un milieu qui valorise les études avancées. Il arrive que les parents, les camarades et l'entourage communautaire ne voient pas l'utilité de poursuivre les études, ou que la famille soit peu au courant des avantages de l'éducation postsecondaire et des différentes options offertes.

Le groupe de travail est convaincu de l'utilité de promouvoir la valeur et les avantages de l'éducation postsecondaire. Nous considérons également qu'il faut concevoir cette promotion avec soin, afin qu'elle ne se limite pas à « prêcher des convertis ». Nous recommandons donc la mise en œuvre d'une promotion générale et de programmes particuliers pour rejoindre les élèves à risque élevé. Ces activités doivent comprendre des moyens promotionnels traditionnels comme la tenue d'ateliers aux réunions parents-maîtres, la distribution de documents, et le recours à divers programmes de sensibilisation. Ce genre de programme pourrait notamment consister à jumeler des élèves à risque avec des conseillers en éducation postsecondaire (de préférence dans l'école ou la région de l'élève), et à faire participer les élèves à la visite d'établissements postsecondaires et à des activités spéciales. Ces programmes peuvent faire appel à divers partenaires, comme les établissements d'enseignement, les groupes communautaires et le secteur privé.

Pour promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire, le groupe de travail recommande que :

1. **le gouvernement prenne l'initiative de collaborer avec les établissements pour élaborer des stratégies destinées à :**

   - **mieux faire connaître les avantages à long terme que l'éducation postsecondaire fournit en matière de choix de carrière, de revenu, de santé et de satisfaction personnelle ;**

- **faire connaître l'importance de l'éducation postsecondaire pour le bien-être socioéconomique du Nouveau-Brunswick ;**

- **renseigner les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire sur la valeur et la diversité des options offertes en matière d'éducation postsecondaire et sur l'importance de leur choix .**

2. **le gouvernement continue de collaborer avec divers partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation qui s'adressent précisément aux élèves à risque élevé de la maternelle à la 12e année.**

Favoriser la planification

Le groupe de travail a constaté à maintes reprises que parents et étudiants sont souvent mal renseignés sur le coût total de l'éducation postsecondaire. Les frais de scolarité ne représentent qu'un élément des nombreux coûts. Les frais de subsistance sont un élément financier important pour beaucoup d'étudiants. De nombreux établissements au Canada ajoutent des frais de cours, des coûts pour le matériel et d'autres dépenses qui sont essentiellement des frais de scolarité déguisés. De plus, l'ordinateur est désormais essentiel pour les études postsecondaires. Il arrive souvent que les parents et les étudiants ignorent les nombreux programmes d'aide financière accessibles. Le manque d'information sur le coût et les options financières offertes peut avoir deux conséquences négatives : certains étudiants peuvent conclure à tort qu'ils n'ont absolument pas les moyens financiers de continuer leurs études, et d'autres peuvent sous-estimer considérablement la somme nécessaire.

Parents et étudiants ont également besoin d'aide pour planifier la gestion des coûts et budgéter leurs ressources en conséquence. Plus la planification débute tôt, mieux ils sont préparés. Voilà pourquoi nous considérons que les parents doivent être renseignés sur les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE),[13] un moyen de commencer à économiser pour l'éducation postsecondaire dès que les enfants entrent à l'école, sinon plus tôt.

Pour favoriser l'acquisition de connaissances et la planification en ce qui concerne l'aspect financier des études, le groupe de travail recommande que

[13] Un REEE (Régime enregistré d'épargne-études) constitue un moyen d'épargner de l'argent (un montant maximal de 4 000 $ par année et 42 000 $ sur toute la durée de vie du régime) en vue de payer les frais de l'éducation postsecondaire des bénéficiaires. Les montants investis dans un REEE rapportent des intérêts non imposables, jusqu'à leur utilisation à des fins d'éducation. En outre, le gouvernement fédéral offre une Subvention canadienne pour l'épargne-études égale à 20 % des montants cotisés, jusqu'à un plafond 400 $ par année avec une subvention maximum totale de 7 200 $ sur la durée de vie du régime. Plus tôt les contributions sont faites, plus grand est le montant total qui sera disponible pour couvrir les coûts de l'éducation.

3. **le gouvernement et les partenaires compétents élaborent et mettent en œuvre des campagnes d'information pour renseigner les parents et les élèves de la maternelle à la 12e année sur :**

- **le coût de l'éducation postsecondaire**
- **les options financières offertes**
- **les REEE**
- **la planification financière**
- **la gestion du budget.**

Réduire les obstacles et les fardeaux financiers

Comme il a été mentionné à la *Section 4 : Tendances en matière d'éducation postsecondaire*, le groupe de travail est très conscient de l'endettement qui afflige beaucoup d'étudiants au niveau postsecondaire. Dans ce contexte, il est important de noter que, en comparaison des autres provinces, le Nouveau-Brunswick consacre à l'éducation postsecondaire l'une des proportions les plus élevées de son produit intérieur brut (PIB).[14] En outre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il augmentait le financement des universités de 2 % par année au cours des trois prochaines années, de 2000-2001 à 2002-2003. Toutefois, les frais d'exploitation des établissements et les frais d'infrastructure continuent de grimper, alors que les précédentes réductions dans les paiements de transfert fédéraux ont eu un effet aussi négatif sur l'éducation qu'elles l'ont aujourd'hui sur le système de la santé. De ce fait, on assiste de plus en plus à un remplacement de l'investissement gouvernemental par l'investissement personnel, sous la forme de frais de scolarité accrus. Sans une augmentation réaliste de l'aide financière d'exploitation et d'immobilisation aux établissements postsecondaires, cette situation va s'aggraver. L'accès des étudiants à l'éducation sera encore plus limité par l'accroissement des coûts, tandis que la qualité de l'éducation pourrait baisser à mesure que les établissements sont forcés de faire des économies. Pour inverser cette tendance, le groupe de travail estime que la province doit à la fois augmenter considérablement son propre investissement dans l'éducation postsecondaire et intensifier les démarches pour obtenir une meilleure aide du gouvernement fédéral.

Un réinvestissement provincial substantiel est indispensable si l'on veut aider les étudiants néo-brunswickois à combler l'écart de l'accès à l'éducation. Cette aide aux étudiants doit se fonder sur les évaluations des besoins beaucoup plus réalistes en termes de coûts réels que celles actuellement employées, et devrait se concentrer surtout sur les bourses à accorder aux étudiants néo-brunswickois les plus démunis

[14] Collette et Beaudin, p. 29

En même temps, pour que ce réinvestissement provincial soit véritablement efficace, il doit être équilibré et amélioré. Outre qu'il estime que la province devrait intensifier ses activités pour obtenir une meilleure aide du gouvernement fédéral, le groupe de travail préconise que le gouvernement envisage des fonds de dotation ou d'autres mécanismes pour aider à lever des fonds extérieurs ou « jumelés ».

Le groupe de travail considère également que le Nouveau-Brunswick aurait avantage à faire des interventions rapides lorsque le gouvernement fédéral et le secteur privé élaborent de nouveaux programmes de financement. Par exemple, le programme Bourses du millénaire du gouvernement fédéral distribue des bourses d'études aux provinces en fonction du pourcentage de leur population par rapport à la population canadienne, plutôt que sur la base de la proportion de leurs étudiants inscrits à des études supérieures : ce « quota » serait plus favorable pour le Nouveau-Brunswick. La participation aux premiers stades d'élaboration de ces programmes pourrait se traduire par des critères plus avantageux pour la province.

Il existe des écarts manifestes considérables dans la capacité des étudiants à assumer tous les coûts de l'éducation postsecondaire. Le groupe de travail considère que l'aide devrait s'adresser principalement aux étudiants du Nouveau-Brunswick les plus à risque en ce qui concerne l'accès à l'aide et l'achèvement des études. Nous avons examiné un certain nombre de mesures précises qui pourraient faire partie d'une stratégie susceptible d'équilibrer suffisamment les investissements du gouvernement et de l'étudiant pour l'éducation postsecondaire. Nous avons étudié la situation de deux points de vue : premières mesures d'accessibilité (prêts et autres formes d'aide), et mesures d'accessibilité secondaires (remise proportionnelle au revenu, taux d'intérêt et exonération de remboursement de prêts).

En ce qui concerne les premières mesures d'accessibilité, le groupe de travail juge que les évaluations des besoins faites actuellement ne sont pas adéquates, car elles ne tiennent pas bien compte de toutes les dépenses nécessaires pour l'éducation postsecondaire (frais de subsistance, frais de scolarité, droits additionnels exigés, livres, achat d'un ordinateur et autres). Nous déplorons aussi le fait que les critères d'accès aux prêts soient trop restrictifs, car l'évaluation des contributions exigées des parents est irréaliste. Ainsi, de nombreux étudiants sont incapables de couvrir tous les frais avec la contribution des parents, les prêts et le revenu de travail à temps partiel. Bon nombre de ces étudiants iraient encore plus loin, déclarant qu'ils n'ont tout simplement pas assez de revenu pour subsister.

Le groupe de travail a également discuté du besoin de déterminer ce qui serait une répartition raisonnable des coûts croissants entre les étudiants et les gouvernements fédéral et provincial. On a suggéré l'adoption d'une formule de partage pour prévenir une répartition disproportionnée des coûts accrus.

On a discuté d'autres mesures initiales, notamment :

- offrir des subventions aux étudiants du Nouveau-Brunswick dans le besoin afin de couvrir les frais de scolarité ;

- accroître les encouragements à investir dans un REEE ;

- établir un fonds gouvernemental jumelé pour les bourses afin d'inciter le secteur privé à investir dans l'aide aux étudiants. Les étudiants qui recevraient ces bourses n'auraient pas à sacrifier les autres subventions reçues : les bourses serviraient plutôt à réduire le montant des prêts.

En ce qui concerne les mesures d'accessibilité secondaires, la principale considération consiste à atténuer la crainte des personnes qui hésitent à poursuivre des études postsecondaires à cause du fardeau de la dette ultérieure. Le groupe de travail a examiné un certain nombre d'options, comme un programme intégré de remise proportionnelle au revenu afin d'aider tout particulièrement les personnes qui ont de la difficulté à trouver un emploi ou qui se retrouvent au chômage. Nous avons aussi envisagé des programmes d'exonération partielle de remboursement des prêts pour les étudiants qui terminent leurs études dans les délais prévus (compte tenu naturellement de circonstances spéciales) et pour les étudiants qui décident de travailler au Nouveau-Brunswick durant la période de remboursement de leurs prêts. Cette deuxième option aurait l'avantage additionnel d'encourager les diplômés à exploiter leurs compétences dans la province.

En plus des obstacles financiers, les étudiants handicapés doivent souvent affronter d'autres difficultés pour accéder à l'éducation postsecondaire. Ce sont notamment des obstacles physiques réels, des attitudes négatives dans les établissements et chez le personnel enseignant, et un manque de sensibilisation.

Un autre domaine de l'accès est celui des possibilités d'éducation permanente offertes aux personnes déjà sur le marché du travail. Avec la poussée de l'économie axée sur la connaissance, on reconnaît de plus en plus l'importance de l'éducation continue à : la satisfaction personnelle, la promotion professionnelle, la viabilité et la compétitivité de la compagnie, et le bien-être économique régional. Le groupe de travail estime que, dans son ensemble, le Nouveau-Brunswick tirerait profit d'une politique conçue pour encourager les entreprises à investir dans une formation des employés qui présenterait des avantages mutuels.

Afin de surmonter ces divers obstacles à l'éducation postsecondaire et de réduire les fardeaux financiers des étudiants, le groupe de travail propose les recommandations suivantes :

Pour atténuer les obstacles à l'éducation postsecondaire et réduire l'endettement des étudiants, le groupe de travail recommande que le gouvernement :

4. **investisse d'importantes nouvelles sommes d'argent dans l'aide auétudiants et se concentre principalement sur l'attribution de bourses aux étudiants néo-brunswickois qui en ont le plus besoin ;**

5. **demande au gouvernement fédéral de réexaminer les critères et formules actuels d'évaluation des besoins en matière d'aide aux étudiants, afin de refléter plus précisément les coûts réels de l'éducation postsecondaire ;**

6. **examine l'efficacité des programmes actuels d'aide aux étudiants, notamment des éléments comme :**

   - **les niveaux d'endettement**
   - **les taux d'intérêt**
   - **les REEE**
   - **les bourses**
   - **les subventions**
   - **les dispositions financières pour le remboursement des prêts étudiants;**

7. **élabore une stratégie énergique qui renforcerait les représentations du Nouveau-Brunswick auprès du gouvernement du Canada en vue d'obtenir un accroissement du financement destiné à l'éducation postsecondaire ;**

8. **effectue des interventions opportunes durant l'élaboration des programmes, fédéraux ou autres, visant le financement de l'éducation postsecondaire ;**

9. **établisse un fonds qui doublerait les sommes recueillies par les établissements pour les bourses destinées aux étudiants démunis ;**

10. **élabore une politique visant à encourager les entreprises à investir dans une formation des employés qui présenterait des avantages mutuels ;**

11. **adopte des programmes d'exonération partielle de remboursement des prêts pour les étudiants qui décident de travailler au Nouveau-Brunswick durant la période de remboursement de leurs prêts ;**

12. **accorde au ministère de l'Éducation la responsabilité de collaborer avec le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, afin de proposer des mesures pour permettre aux personnes handicapées d'accéder davantage à l'éducation postsecondaire.**

Appuyer les transitions

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) a récemment insisté sur la nécessité de recueillir plus de données sur les transitions et les cheminements des étudiants, du niveau secondaire au niveau postsecondaire, d'une année à l'autre jusqu'à l'obtention du diplôme, entre les établissements, et des établissements d'enseignement postsecondaire au marché du travail. Le groupe de travail veut réitérer la déclaration du CMEC. Le groupe convient que des initiatives en cours contribueront à combler cette lacune. Le système amélioré d'information sur les étudiants de Statistique Canada, mis à l'essai par les établissements des Maritimes en collaboration avec la CESPM, est une initiative qui fournira de bien meilleures données sur un grand nombre de ces transitions et cheminements. Le groupe de travail souligne toutefois que le système ne fournit pas la preuve contextuelle des facteurs qui influent sur les transitions des étudiants. Le groupe exhorte donc le gouvernement à envisager la réalisation d'une autre étude pour compléter les données recueillies par l'entremise du système. Cette étude fournirait d'autres renseignements sur les divers cheminements, en plus de fournir les causes connexes et des directives pour l'élaboration d'une politique publique en vue de s'assurer que les transitions des étudiants sont aussi harmonieuses que possible.

Les membres du groupe de travail ont constaté également qu'il faut vraiment poursuivre la discussion et la collaboration entre les différents éléments du système secondaire, du système postsecondaire et du marché du travail. À l'heure actuelle, les étudiants reçoivent souvent des avis fragmentés, et même contradictoires, pour ces divers éléments. Les faux départs, les mauvais choix de programmes ou d'établissements et les attentes déraisonnables concernant les possibilités du marché du travail peuvent être très coûteux pour les étudiants (endettement) et pour la société si les étudiants perdent leur motivation. Une collaboration dans ce domaine aiderait aussi à réduire les coûts et le dédoublement des fonctions.

Le groupe de travail a examiné un certain nombre de moyens pour améliorer la collecte de l'information. Nous avons également consacré beaucoup de temps à l'étude de différents types de forum où les représentants des systèmes secondaire et postsecondaire et du marché de travail pourraient échanger des renseignements et accroître leur connaissance des besoins de chacun. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'aide offerte aux étudiants lorsqu'ils passent d'une situation à une autre. Les différentes approches envisagées comprenaient l'établissement d'un conseil de la formation et de l'enseignement supérieur, et l'organisation d'ateliers et de tables rondes périodiques. De nombreux membres du groupe de travail ont contesté l'établissement d'un conseil permanent à cause de la bureaucratie et des coûts associés, et à cause du risque de dédoublement du travail exécuté par d'autres organismes. On s'est donc entendu pour recommander l'organisation

de tables rondes intersectorielles périodiques, où l'on traiterait à chaque occasion d'un sujet particulier avec les représentants concernés.

Pour obtenir de meilleurs renseignements sur la mobilité, la rétention scolaire et les transitions, le groupe de travail recommande que :

13. le gouvernement améliore la qualité et l'usage des données postsecondaires concernant les tendances et facteurs en matière d'accessibilité, de mobilité et de rétention scolaire.

Pour traiter les questions relatives aux transitions entre différents niveaux d'enseignement, entre les établissements d'enseignement, et entre les établissements d'enseignement et le marché du travail, le groupe de travail recommande que :

14. le gouvernement se charge d'organiser des tables rondes coopératives périodiques et d'assurer le suivi des recommandations formulées. Chacune de ces tables rondes traiterait de questions particulières concernant les transitions et regrouperait des représentants d'universités, de collèges, d'établissements privés, d'employeurs, du gouvernement et d'écoles de la maternelle à la 12e année ;

15. les établissements postsecondaires fassent tout leur possible pour renouveler leurs efforts dans leur appui aux transitions des étudiants.

Encourager les diplômés à rester

Une population active compétente est absolument nécessaire pour assurer le bien-être économique du Nouveau-Brunswick. Il faut aussi créer une atmosphère de travail favorable pour retenir les diplômés, c'est-à-dire de bonnes conditions de travail, des niveaux de rémunération satisfaisants et des possibilités de croissance personnelle. Le Nouveau-Brunswick connaît d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans certains domaines comme la technologie de l'information, la santé et certaines spécialités touchant la recherche.

Il existe divers moyens pour inciter les diplômés à rester au Nouveau-Brunswick, comme cibler les domaines importants et fournir des gratifications pour retenir cette main-d'oeuvre qualifiée dans le présent contexte de concurrence internationale. Dans la recommandation 11 précédente, le groupe de travail proposait que le gouvernement établisse des programmes d'exonération de remboursement des prêts pour les étudiants qui décident de travailler au Nouveau-Brunswick durant la période de remboursement de leurs prêts.

La nécessité d'établir des liens étroits entre les responsables de l'éducation et du marché du travail est un thème qui revient constamment dans les documents relatifs aux

transitions entre les établissements d'enseignement et le marché du travail, et ces documents proviennent de diverses sources comme le CMEC, le Conference Board du Canada, la CESPM et divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux. Le groupe de travail a traité ces questions dans une certaine mesure à la recommandation 12. Dans ce contexte, nous voulons aussi mentionner Réseau Emplois NB comme un exemple de mécanisme d'information entre les établissements d'enseignement postsecondaire et les organismes responsables du développement socioéconomique. Réseau Emplois NB (www.nbjobnet.gnb.ca) est un service gratuit qui est offert par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et qui présente des listes d'emplois, un site d'affichage de curriculum vitae et des renseignements sur la formation en matière de technologie de l'information. Il contribue aussi à divers projets pour établir le profil de la population active dans certaines régions de la province et, parfois, dans l'ensemble de la province.

Le groupe de travail considère que les étudiants doivent avoir facilement accès à des informations pour les aider à faire des choix de carrière éclairés. *Info*-Emploi N-B (www.nb.workinfonet.ca/indexfr.htm) est une de ces sources d'information qui fournit des renseignements sur les professions, les carrières et le marché du travail au Nouveau-Brunswick. De nombreux organismes privés incluent aussi l'orientation de carrière dans leurs offres d'emploi. Nous aimerions que l'on fasse connaître davantage les sources d'information sur les carrières.

Nous voulons aussi que les expériences de carrière fassent partie intégrante des programmes d'études. On pourrait notamment étendre et perfectionner les programmes d'apprentissage et de développement de carrière au Nouveau-Brunswick. Ces programmes ont pour but de renseigner les étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire sur les carrières, afin de les aider à choisir des carrières prometteuses qui correspondent à leurs intérêts et leurs capacités. Le Groupe de travail sur l'accessibilité appuie un certain nombre de recommandations qui touchent les programmes d'apprentissage et de développement de carrière et qui ont été établies par un groupe de travail du ministère de l'Éducation. Les recommandations concernent notamment la clarification des catégories de programmes, la promotion du programme auprès des employeurs, la définition des rôles des employeurs, des éducateurs et des apprenants, la formation d'un groupe consultatif ministériel, et l'élaboration d'un mécanisme centralisé de collecte des données assorti de définitions claires et uniformes en matière de données.

Nous avons envisagé deux autres mesures importantes pour inciter les diplômés à rester au Nouveau-Brunswick. La première consiste à incorporer davantage les compétences relatives à la carrière dans les programmes d'études des élèves de la maternelle à la 12^{e} année et des étudiants de niveau postsecondaire. Cela accroîtra l'employabilité des étudiants et encouragera le développement de compétences dans des domaines où le Nouveau-Brunswick connaît d'importantes pénuries de main-d'œuvre. Le Conference Board du Canada a mis à jour son profil des compétences relatives à l'employabilité, profil qui pourrait servir dans l'élaboration de tels programmes d'études. La deuxième mesure consiste à poursuivre l'élaboration de stratégies de recrutement et de rétention pour les domaines souffrant d'importantes pénuries de main-d'œuvre.

Pour accroître le nombre des diplômés du Nouveau-Brunswick qui restent dans la province, le groupe de travail recommande que :

16. **le gouvernement, les établissements d'enseignement et les partenaires de l'industrie augmentent les sources d'information accessibles aux étudiants pour les aider à faire des choix de carrière éclairés ;**

17. **le gouvernement et les établissements d'enseignement élaborent de nouveaux programmes d'études et autres qui incluent les compétences relatives à la carrière et les expériences de carrière ;**

18. **le gouvernement, les établissements d'enseignement et les partenaires de l'industrie élaborent d'autres stratégies de recrutement et de rétention pour les domaines où il y a d'importantes pénuries de main-d'oeuvre.**

5. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire

Pour promouvoir la valeur de l'éducation postsecondaire, le groupe de travail recommande que :

1. le gouvernement prenne l'initiative de collaborer avec les établissements pour élaborer des stratégies destinées à :

   - mieux faire connaître les avantages à long terme que l'éducation postsecondaire fournit en matière de choix de carrière, de revenu, de santé et de satisfaction personnelle ;

   - faire connaître l'importance de l'éducation postsecondaire pour le bien-être socioéconomique du Nouveau-Brunswick ;

   - renseigner les élèves des niveaux intermédiaire et secondaire sur la valeur et la diversité des options offertes en matière d'éducation postsecondaire et sur l'importance de leur choix.

2. le gouvernement continue de collaborer avec divers partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation qui s'adressent précisément aux élèves à risque élevé de la maternelle à la 12^{e} année.

Promouvoir la planification

Pour favoriser l'acquisition de connaissances et la planification en ce qui concerne l'aspect financier des études, le groupe de travail recommande que :

3. le gouvernement et les partenaires compétents élaborent et mettent en œuvre des campagnes d'information pour renseigner les parents et les élèves de la maternelle à la 12^{e} année sur :

   - le coût de l'éducation postsecondaire

   - les options financières offertes

   - les REEE

   - la planification financière

   - la gestion du budget.

Réduire les obstacles et les fardeaux financiers

Pour réduire les obstacles à l'éducation postsecondaire et l'endettement des étudiants, le groupe de travail recommande que le gouvernement :

4. **investisse d'importantes nouvelles sommes d'argent dans l'aide aux étudiants et se concentre principalement sur l'attribution de bourses aux étudiants néo-brunswickois qui en ont le plus besoin ;**

5. **demande au gouvernement fédéral de réexaminer les critères et formules actuels d'évaluation des besoins en matière d'aide aux étudiants, afin de refléter plus précisément les coûts réels de l'éducation postsecondaire ;**

6. **examine l'efficacité des programmes actuels d'aide aux étudiants, notamment des éléments comme :**

   - **les niveaux d'endettement**
   - **les taux d'intérêt**
   - **les REEE**
   - **les bourses**
   - **les subventions**
   - **les dispositions financières pour le remboursement des prêts étudiants;**

7. **élabore une stratégie énergique qui renforcerait les représentations du Nouveau-Brunswick auprès du gouvernement du Canada en vue d'obtenir un accroissement du financement destiné à l'éducation postsecondaire ;**

8. **effectue des interventions opportunes durant l'élaboration des programmes, fédéraux ou autres, visant le financement de l'éducation postsecondaire ;**

9. **établisse un fonds qui doublerait les sommes recueillies par les établissements pour les bourses destinées aux étudiants démunis ;**

10. **élabore une politique visant à encourager les entreprises à investir dans une formation des employés qui présenterait des avantages mutuels ;**

11. **adopte des programmes d'exonération partielle de remboursement des prêts pour les étudiants qui décident de travailler au Nouveau--Brunswick**

durant la période de remboursement de leurs prêts ;

12. accorde au ministère de l'Éducation la responsabilité de collaborer avec le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, afin de proposer des mesures pour permettre aux personnes handicapées d'accéder davantage à l'éducation postsecondaire.

Appuyer les transitions

Pour obtenir de meilleurs renseignements sur la mobilité, la rétention scolaire et les transitions, le groupe de travail recommande que :

13. le gouvernement améliore la qualité et l'usage des données postsecondaires concernant les tendances et facteurs en matière d'accessibilité, de mobilité et de rétention scolaire.

Pour traiter les questions relatives aux transitions entre différents niveaux d'enseignement, entre les établissements d'enseignement, et entre les établissements d'enseignement et le marché du travail, le groupe de travail recommande que :

14. le gouvernement se charge d'organiser des tables rondes coopératives périodiques et d'assurer le suivi des recommandations formulées. Chacune de ces tables rondes traiterait de questions particulières concernant les transitions et regrouperait des représentants d'universités, de collèges, d'établissements privés, d'employeurs, du gouvernement et d'écoles de la maternelle à la 12^{e} année ;

15. les établissements postsecondaires fassent tout leur possible pour renouveler leurs efforts dans leur appui aux transitions des étudiants.

Encourager les diplômés à rester

Pour accroître le nombre des diplômés du Nouveau-Brunswick qui restent dans la province, le groupe de travail recommande que :

16. le gouvernement, les établissements d'enseignement et les partenaires de l'industrie augmentent les sources d'information accessibles aux étudiants pour les aider à faire des choix de carrière éclairés;

17. le gouvernement et les établissements d'enseignement élaborent de nouveaux programmes d'études et autres qui incluent les compétences relatives à la carrière et les expériences de carrière;

18. le gouvernement, les établissements d'enseignement et les partenaires de l'industrie élaborent d'autres stratégies de recrutement et de rétention pour les domaines où il y a d'importantes pénuries de main- d'œuvre.